

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

20

20

La publication du rapport d'activité de la Communauté de communes Lyons Andelle est l'occasion de faire un bilan des réalisations, de l'avancement des chantiers et des projets à venir de notre collectivité.

La Communauté de communes **Lyons Andelle**

• Édito	p.4
• Les communes membres	p.5
• La CDCLA aux côtés des habitants du territoire	p.6
• Un territoire en mutation	p.7
• Les compétences	p.8
• Les équipements et les structures	p.9
• La gouvernance	p.10
• Focus sur les décisions importantes	p.12
• Les services	p.14
• Les bâtiments	p.15
• Les ressources humaines	p.16
• Les instances de dialogue social	p.17
• Les finances	p.18
• Les temps forts	p.20

Un territoire **attractif**

• Le développement économique	p.22
• Le développement touristique	p.26
• L'aménagement du territoire	p.28
• La voirie	p.30
• Les grands projets	p.32

Un territoire au service de **l'environnement**

• Le Service Public d'Assainissement Non Collectif	p.34
• Le plan local d'urbanisme intercommunal	p.34
• L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	p.35
• La GEMAPI	p.36
• Le PCAET et la filière bois-énergie	p.36

Un territoire **solidaire**, proche de ses habitants

• La petite enfance	p.38
• L'enfance / jeunesse	p.40
• Les seniors	p.42
• Le projet social de territoire	p.42

Un territoire **jeune, dynamique et ouvert**

• Le sport	p.44
• L'action culturelle	p.46
• La communication	p.48
• Les contacts	p.50



Parc - Perriers-sur-Andelle



L'année 2020 a été marquée par une pandémie mondiale qui a bouleversé notre quotidien et l'activité de nos services. Agents et élus ont dû faire preuve de réactivité et d'adaptabilité dans ce contexte sanitaire inédit. Je tiens à les remercier pour leur engagement.

Tout au long de cette année, la gestion de cette crise sanitaire a façonné les décisions que nous avons dû prendre permettant d'agir au profit des habitants et entreprises du territoire.

Au fil des pages, vous découvrirez les actions et grands projets mis en œuvre en 2020 comme le chantier de la maison de santé pluriprofessionnelle.

Vous découvrirez également comment les agents de la CDCLA se sont mobilisés afin d'assurer une continuité de service dans tous les domaines où cela a été possible : aide à domicile, petite enfance, enfance, jeunesse, culture, tourisme, sport, voirie, développement économique, assainissement, environnement...

Notre territoire est riche d'atouts et d'opportunités. La Communauté de communes poursuit le déploiement d'une politique ambitieuse et porteuse d'avenir, de solidarité et de qualité de vie.

Ce rapport, saura, je l'espère, être la traduction d'une année de progression vers la concrétisation de projets majeurs pour le territoire.

Soyez assurés de l'enthousiasme et de la détermination des élus qui la servent et de la passion des agents qui y travaillent chaque jour.

Philippe Gérics,

Président de la Communauté de communes Lyons Andelle

Le 16 juillet 2020, dans le cadre de l'installation du nouveau conseil communautaire, les élus m'ont renouvelé leur confiance et m'ont élu à la Présidence de la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) pour les six prochaines années.

C'est donc avec plaisir que je m'adresse à vous pour vous présenter le rapport d'activité de la Communauté de communes Lyons Andelle pour l'année 2020.

Cet exercice annuel permet de vous présenter le territoire, les instances de décision, les projets actuels, futurs et les services de la CDCLA.

Ce document offre aux habitants, élus et partenaires un compte-rendu global des actions entreprises ainsi qu'une vision de la politique conduite.

Comme vous le savez, notre intercommunalité joue un rôle important et offre, chaque jour, à nos habitants un accès à de nombreux services (crèches, garderies périscolaires, maintien à domicile, livraison de repas...). Les agents communautaires travaillent au quotidien pour améliorer leur cadre de vie, y développer l'activité et l'économie...

La Communauté de communes est également une instance permettant, avec les élus de nos 30 communes, de construire ensemble l'avenir du territoire, de mettre en place des projets qui garantiront une qualité de vie et un développement harmonieux en Lyons Andelle.

Les communes membres

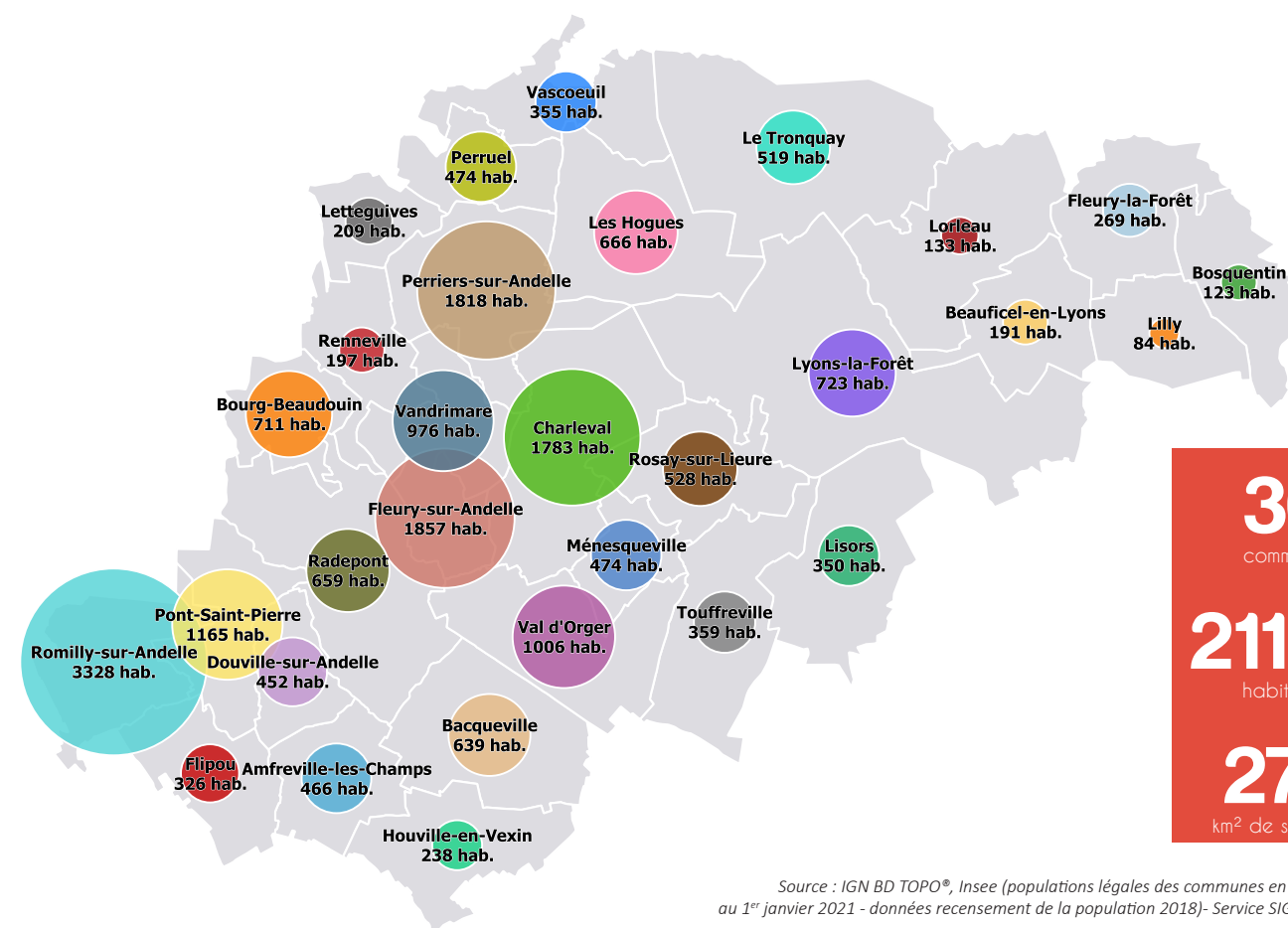
Située dans l'Eure, en région Normandie, Lyons Andelle est un territoire bénéficiant d'une **situation géographique privilégiée** entre Paris et Le Havre, à environ 30 km de Rouen.

Façonné par l'Andelle et la forêt de Lyons, l'attractivité économique du territoire s'est construite autour de l'union de ces deux ressources naturelles au début du XXe siècle, avec la révolution industrielle.

Cette localisation reste un **atout pour l'implantation d'activités** industrielles et commerciales en Lyons Andelle.

Son environnement naturel, entre vallées jalonnées par l'Andelle et ses affluents, ainsi que la forêt domaniale de Lyons, plus grande hêtraie de France, constituent également des atouts majeurs pour le territoire, en tant que cadre de vie pour ses habitants.

La proximité du bassin parisien ainsi que celle de la métropole de Rouen s'ajoute à cet environnement naturel préservé pour bénéficier au développement touristique du territoire.



Source : IGN BD TOPO®, Insee (populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2021 - données recensement de la population 2018)- Service SIG CDCLA

Amfreville-les-Champs 466 habitants	Douville-sur-Andelle 452 habitants	Le Tronquay 519 habitants	Ménesqueville 474 habitants	Romilly-sur-Andelle 3328 habitants
Bacqueville 639 habitants	Fleury-la-Forêt 269 habitants	Letteguives 206 habitants	Perriers-sur-Andelle 1818 habitants	Rosay-sur-Lieure 528 habitants
Beauficel-en-Lyons 191 habitants	Fleury-sur-Andelle 1857 habitants	Lilly 84 habitants	Perruel 474 habitants	Touffreville 359 habitants
Bosquentin 123 habitants	Flipou 326 habitants	Lisors 350 habitants	Pont-Saint-Pierre 1165 habitants	Val d'Orger 1006 habitants
Bourg-Beaudouin 711 habitants	Houville-en-Vexin 238 habitants	Lorleau 133 habitants	Radepont 659 habitants	Vandrimare 976 habitants
Charleval 1783 habitants	Les Hogues 666 habitants	Lyons-la-Forêt 723 habitants	Renneville 197 habitants	Vascoeuil 355 habitants

La CDCLA, aux côtés des habitants du territoire

La Communauté de communes Lyons Andelle s'est construite autour de la notion de service aux habitants de son territoire, avec une action soutenue en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées. C'est auprès d'un public large que s'exerce les compétences de la CDCLA.

Durant les différentes périodes de confinement et de déconfinement progressifs, ce sont ces services qui ont su s'adapter et se réinventer pour maintenir le lien avec les habitants.

Au-delà de ses services habituels qui ont dû s'adapter au contexte, la CDCLA a développé de nouveaux moyens pour accompagner le territoire au travers de cette crise.

En juin 2020, les agents de la Communauté de communes se sont mobilisés pour distribuer, dans chaque commune, près de 16 000 masques réutilisables, dans un souci d'égal accès aux équipements de protection.

À la même période, la CDCLA s'est associée à la Région Normandie au sein du dispositif « Impulsion Relance Normandie », suivi de « Impulsion Résistance Normandie » en novembre, pour venir en aide aux entreprises n'ayant pu bénéficier des dispositifs nationaux.

Durant l'été, les « rendez-vous d'été », parenthèses sportives et culturelles, ont sillonné le territoire avec des animations portées par les associations locales et de spectacles professionnels organisés par la Communauté de communes.

Malgré la mise en place tardive du conseil communautaire, en juillet (au lieu d'avril), le projet politique a commencé à prendre forme et les projets se sont poursuivis : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, dont l'ouverture est prévue au printemps 2021, les prémices du plateau sportif à Bourg-Beaudouin, la mise en sécurité de la gendarmerie de Lyons-la-Forêt, de nouveaux aménagements pour les structures petite enfance, etc.

La Communauté de communes Lyons Andelle a ainsi su maintenir une dynamique d'amélioration continue et mener de nouveaux projets pour apporter au quotidien des services de qualité efficaces et de préparer le territoire pour répondre à de nouveaux enjeux.



LES OBJECTIFS DE LA CDCLA

- > Accroître la dynamique de développement du territoire Lyons Andelle en préservant les équilibres entre les territoires,
- > Renforcer les solidarités et les coopérations entre les communes membres afin d'optimiser les services rendus à la population,
- > Communiquer pour rendre compte de l'action publique, en veillant à la lisibilité des actions menées auprès des habitants.

Un territoire en mutation

Dès 2017, les élus ont réfléchi à l'élaboration d'un projet de territoire solidaire, prenant en compte les problématiques actuelles. L'enjeu majeur pour les élus est de mener une réflexion cohérente et transversale afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire Lyons Andelle. Pour concrétiser ce projet de territoire, construit avec l'ensemble des communes et des partenaires de la CDCLA, cette dernière a conclu un « Contrat de territoire » avec le département de l'Eure et la région Normandie. Plus de 16 millions d'euros sont ainsi investis en Lyons Andelle dans le maintien et le développement des services proposés au bénéfice de l'attractivité du territoire, de ses habitants et des générations futures.

Le Contrat de territoire

Le Contrat de territoire est un engagement entre la Communauté de communes Lyons Andelle, le Département de l'Eure et la Région Normandie sur la période 2019-2021. Il permet de donner de la visibilité aux projets d'investissements, au-delà de 100 000 €, soutenus par le Département et la Région. Ce soutien financier favorise l'émergence de projets utiles au maintien et au développement des services publics, à l'attractivité et à la transition écologique et énergétique du territoire Lyons Andelle.

Signé en février 2019 en présence de M. Morin, Président de la Région Normandie et M. Lehongre, Président du Département de l'Eure, le Contrat de territoire Lyons Andelle comporte 19 actions portées par les communes, les syndicats de communes et la Communauté de communes. Après plus d'un an de mise en œuvre, plusieurs projets ont déjà vu le jour :

- Les **plateaux sportifs** réalisés par la CDCLA à Charleval et à Vandrimare ;
- La création d'un **skatepark** par la commune de Romilly-sur-Andelle (juillet 2019),
- La rénovation et l'extension de la **piscine** du SIDEAL à Pont-Saint-Pierre, (septembre 2019),
- La réhabilitation de la **Maison des Muttes** en mairie à Val d'Orger,
- L'étude de mise en sécurité de la **Filature** Levavasseur,
- L'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH), qui a permis à 75 ménages modestes de bénéficier d'un accompagnement et de financement dans le cadre de leurs travaux,
- L'étude, menée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), de réhabilitation de la **Halle SNCF** de Charleval,
- Les rénovations du **complexe sportif** et de l'**école maternelle** de Perriers-sur-Andelle, livrées le 30 septembre 2020,
- La démolition et l'étude de réurbanisation de l'ancien **collège de Fleury-sur-Andelle**, réalisées par l'EPFN.

► Perspectives 2021 :

En 2021, les investissements en faveur du maillage en services publics et du soutien à la transition écologique et économique du territoire Lyons Andelle se poursuivent :

- Création de la **Zone d'activités du château d'Eau** à Romilly-sur-Andelle, portée par la CDCLA,
- Ouverture de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle** à Charleval, portée par la CDCLA,
- Réhabilitation de la **passerelle Saint-Victor**, portée par les communes de Fleury-sur-Andelle et Charleval,
- Réhabilitation et mise aux normes de la **garderie périscolaire** de Touffreville.

Pacte de coopération territoriale avec la Métropole Rouen Normandie

En 2018, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté de communes Lyons Andelle ont conclu un programme de coopération territoriale pour les années 2018 et 2019. Ayant pour objectif de favoriser les dynamiques entre intercommunalités, ce programme prévoyait une réflexion commune en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de culture et de tourisme, ainsi qu'aux enjeux liés à la transition énergétique et à l'alimentation durable.

Cette feuille de route s'est poursuivie en 2020 dans le cadre de :

- La mise en place du Plan Alimentaire de la Métropole, auquel la CDCLA a contribué lors de réunions techniques ;
- La politique touristique des deux intercommunalités, au cours d'échanges techniques dans l'objectif de faire émerger des synergies.

Les compétences

Lyons Andelle : développer, aménager, servir

La CDCLA exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Ces dernières sont déterminées par les élus afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire Lyons Andelle. Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences obligatoires et optionnelles des anciennes intercommunalités de l'Andelle et du Canton de Lyons-la-Forêt ont été harmonisées en 2016 pour une application au 1^{er} janvier 2017 sur le périmètre de la Communauté de communes Lyons Andelle. Les compétences facultatives continuaient d'être exercées dans leurs anciens périmètres. En 2018, elles ont été harmonisées pour une application au 1^{er} janvier 2019, mettant fin à la territorialisation de ces compétences. Les élus ont fait le choix de ne restituer aucune compétence aux communes membres et d'étendre des compétences facultatives à l'ensemble du territoire : transports scolaires, éclairage public, etc.

Les compétences obligatoires



Les compétences optionnelles

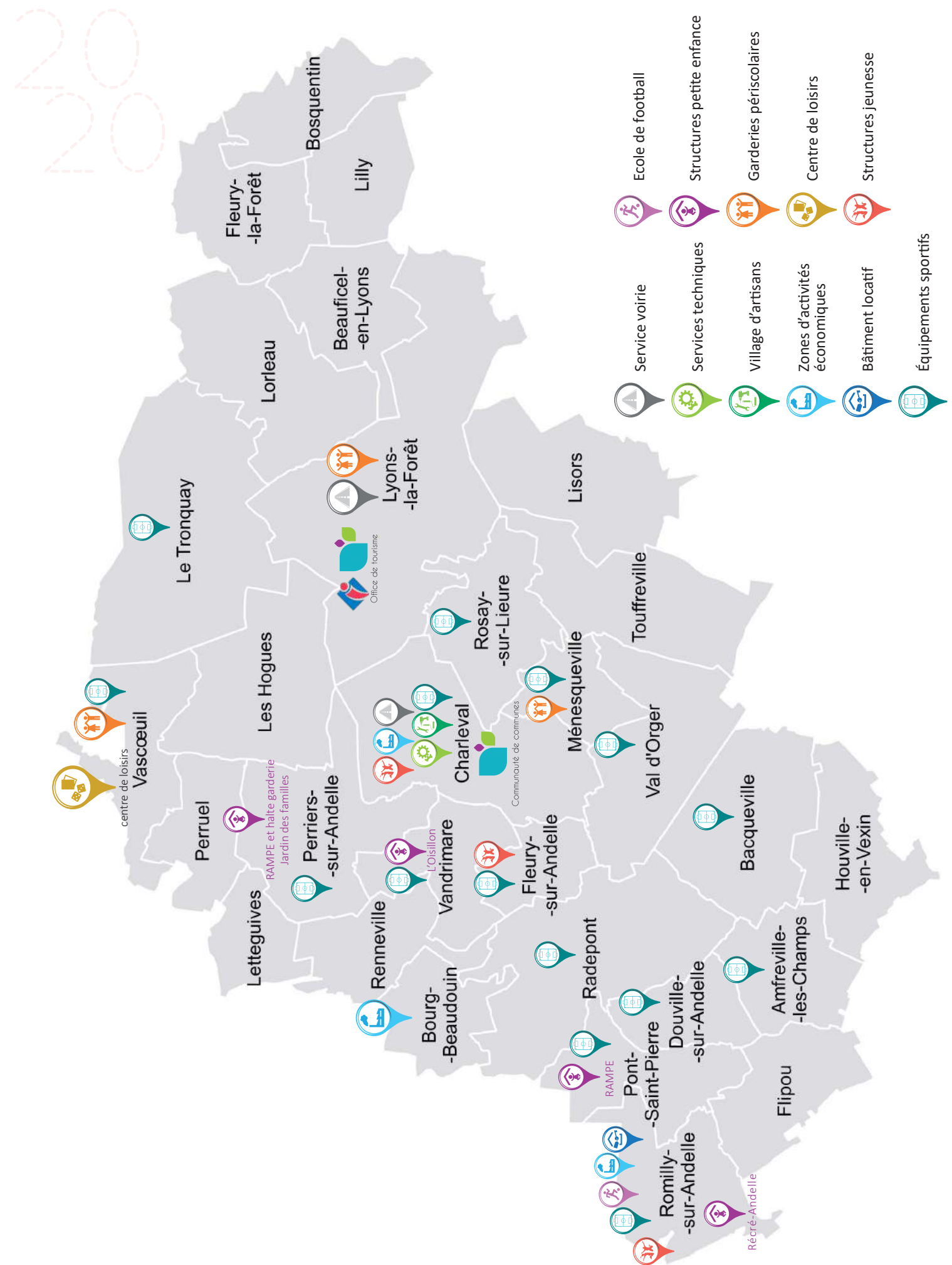


Les compétences facultatives



Les statuts 2018 de la Communauté de communes Lyons Andelle sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes : www.cdcla.fr

Les équipements et les structures



La gouvernance

Les instances de la CDCLA sont composées de différentes commissions thématiques, du bureau (où chaque commune est représentée) et du conseil communautaire (où siègent les délégués communautaires des communes membres de la Communauté de communes).

Les commissions

Créées par le conseil communautaire, les commissions sont composées de délégués communautaires et de conseillers municipaux qui traitent de **thématiques spécifiques**. La CDCLA a mis en place **12 commissions** autour de grandes thématiques :

1. finances, affaires générales,
2. voirie,
3. politique associative et sportive & communication,
4. économie,
5. tourisme, culture,
6. aménagement du territoire,
7. environnement, développement durable et mobilité,
8. coopérations avec les communes,
9. action sociale et santé,
10. patrimoine et grands projets,
11. cycle de l'eau,
12. petite enfance, enfance, jeunesse.

Lieux de concertation et de débats, ces instances se réunissent régulièrement pour échanger autour de projets et d'actions. **Force de proposition**, les commissions représentent le premier stade d'étude d'un projet. Si un projet reçoit un accueil favorable en commission,

il est présenté en bureau puis soumis au vote du conseil communautaire. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision, **elles proposent des axes de travail ou donnent leurs avis sur des sujets**.

La conférence des maires

Instance mise en place en 2017, la conférence des maires est un **organe de réflexion** sur des **thématiques de fond**. Ce lieu de débat composé des Maires des trente communes est force de propositions sur des sujets stratégiques pour le territoire. Depuis la loi du 27 décembre 2019, la création d'une conférence des Maires est obligatoire dès lors qu'un Maire ne siège pas au bureau. Elle est présidée par le Président de la Communauté de communes et comprend les Maires des communes membres.

Elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires.

En 2020, la Conférence des Maires s'est réunie pour échanger sur des dossiers à enjeux tels que la revoyure du contrat

de territoire ainsi que le transfert de la compétence PLUi et l'instruction du droit des sols.

Le bureau

Le bureau est composé de 30 membres issus des 30 communes de la CDCLA, dont le Président et les 11 Vice-Présidents. Ils ont été élus le 16 juillet 2020 pour 6 ans, parmi les membres du conseil communautaire. Le bureau **prépare l'ordre du jour du conseil** et **valide les projets** proposés par les commissions.

Le conseil communautaire

En 2020, il était composé de 48 délégués titulaires et 22 délégués suppléants issus des conseils municipaux des 30 communes membres. Il se réunit environ une fois par trimestre et **règle, par délibérations, les dossiers relevant des compétences de la CDCLA**. Chaque commune est représentée par 1 à 7 délégués en fonction du nombre d'habitants. Depuis 2014, les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux.

En 2020, 161 délibérations ont été prises par le conseil communautaire.

Le circuit de prise de décision



A la suite des élections municipales de juin 2020, le conseil communautaire s'est réuni pour élire le Président et les Vice-Présidents, en juillet 2020.

LE PRÉSIDENT & LES VICE-PRÉSIDENTS



Philippe Gérics,
Président de la CDCLA



François Baldari
1^{er} vice-président
Voirie, finances & affaires générales



Jean-Luc Romet
2^e vice-président
Politique associative et sportive & communication



Lionel Bézirard
3^e vice-président
Économie



Aline Bachelet
4^e vice-présidente
Tourisme et culture



Philippe Halot
5^e vice-président
Aménagement du territoire et du cadre de vie



Pascal Calais
6^e vice-président
Environnement, développement durable & mobilités



Gilles Lebreton
7^e vice-président
Coopérations avec les communes



Sylviane Fouquet
8^e vice-présidente
Action sociale et santé



Patrick Minier
9^e vice-président
Patrimoine et grands projets



Pascal Beharel
10^e vice-président
Cycle de l'eau



Rémi Vieillard
11^e vice-président
Petite enfance, enfance et jeunesse

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 1 CONSEILLER**
- Amfreville-les-Champs
 - Bacqueville
 - Beauficel-en-Lyons
 - Bosquentin
 - Bourg-Beaudouin
 - Douville-sur-Andelle
 - Fleury-la-Forêt
 - Flipou
 - Houville-en-Vexin
 - Le Tronquay
 - Les Hogues
 - Letteguives
 - Lilly
 - Lisors
 - Lorleau
 - Lyons-la-Forêt
 - Ménesqueville
 - Perruel
 - Radepont
 - Renneville
 - Rosay-sur-Lieure
 - Touffreville
 - Vascoeuil

- 2 CONSEILLERS**
- Pont-Saint-Pierre
 - Val d'Orger
 - Vandrimare

- 4 CONSEILLERS**
- Charleval
 - Fleury-sur-Andelle
 - Perriers-sur-Andelle

- 7 CONSEILLERS**
- Romilly-sur-Andelle

48 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU TOTAL

2020 : focus sur 5 décisions

CONSEIL DU 20 FÉVRIER 2020

> Validation du PCAET

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et plus particulièrement son article 188, impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Consciente des enjeux climatiques, la Communauté de communes Lyons Andelle a souhaité faire de cette contrainte juridique une opportunité pour son territoire en s'engageant activement dans la transition énergétique et écologique à travers l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, voté en conseil communautaire du 15 février 2018.

Adapté au territoire, mais ambitieux, le projet de PCAET Lyons Andelle a été validé en conseil communautaire le 20 février 2020.

Différentes actions seront mises en place pour répondre aux enjeux fixés sur le territoire Lyons Andelle :

- > Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées ;
- > Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores ;
- > Un partenariat avec les secteurs industriels et agricole pour favoriser les démarches vertueuses ;
- > Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux ;
- > Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés.

A l'issue de cette validation, ce projet sera soumis pour avis aux autorités environnementales et au public.

CONSEIL DU 25 JUIN 2020

> Commercialisation de groupe à l'office de tourisme

Dans le cadre de sa mission de commercialisation, l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lyons Andelle et les prestataires du territoire souhaitaient proposer de nouveaux produits et circuits « groupes ».

Une offre de circuits clé en main ou à la carte a été créée pour les groupes à partir de 10 personnes, sur réservation.

Le vote des tarifs en conseil dès le 25 juin 2020 a permis de bénéficier de la visibilité offerte par la brochure groupes 2021 éditée par Eure Tourisme, diffusée à 6 500 exemplaires,

Une convention de mandat mise en place avec chaque partenaire régit les modalités de la commercialisation des produits de celui-ci.

CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2020

> Conseil de développement

Bien que la loi n'impose plus la création d'un conseil de développement aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants, la Communauté de communes a souhaité maintenir l'existence de cet organe citoyen, créé par délibération le 15 octobre 2020.

Le Conseil de développement, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil de développement Lyons Andelle est composé de 25 représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire Lyons Andelle. Ils sont désignés par les élus communautaires, pour la durée du mandat (2020-2026), et ne perçoivent pas de rémunération pour cette fonction.

Le rôle du Conseil de développement est d'assurer un regard citoyen vis à vis des politiques de la Communauté de communes. Pour cela, il pourra être saisi par le Président de la Communauté de communes pour un avis sur un projet ou un document transmis au conseil communautaire, ou pour la rédaction d'un rapport sur un sujet de réflexion. Le Conseil de développement peut également s'auto-saisir d'un sujet pouvant représenter un intérêt intercommunal.

Perspectives 2021 :

- Elaboration d'un règlement de fonctionnement et d'une charte d'engagement du conseil de développement.
- Définition d'une feuille de route pour les années à venir.

CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2020

> Impulsion relance/résistance Normandie

Afin d'apporter un soutien aux entreprises concernées par cette crise économique, le gouvernement et ses opérateurs ont mis en place différents dispositifs d'aides, parmi lesquels le Fonds National de Solidarité.

L'obtention de ce fonds composé de 2 volets (un premier financé par l'Etat, un second par les Régions) était conditionné à plusieurs critères excluant de fait certains commerçants, artisans et Très Petites Entreprises.

Partant de ce constat, la Région Normandie a sollicité l'ensemble des intercommunalités afin de mettre en place un dispositif régional, nommé "Impulsion Relance Normandie", à destination des entreprises n'ayant pu bénéficier du Fonds National de Solidarité en mai 2020.

L'adhésion de la Communauté de communes à ce dispositif permettait d'investir 155 000 € sur le territoire Lyons Andelle à destination des entreprises, dont 93 000 € financés par la CDCLA et le 62 000 € par la Région. Cette première adhésion a été validée par décision de Président, durant la période où il avait une délégation de pouvoir du conseil qui ne pouvait pas se réunir.

Le dispositif a été renouvelé avec d'autres conditions sous le nom "d'Impulsion Résistance Normandie", approuvé en conseil le 4 décembre 2020. La CDCLA s'est de nouveau engagée pour que 150 000 € soient mobilisés sur le territoire.

CONSEIL DU 10 DÉCEMBRE 2020

> Exonération exceptionnelle des souscriptions de l'office de tourisme

Le secteur du tourisme a été durement touché par la pandémie de la Covid-19 et par les mesures qui ont été adoptées pour limiter la propagation du virus.

Les fermetures administratives, la baisse de fréquentation et l'absence de clientèles étrangères habituellement présentes n'ont pas épargné les professionnels du tourisme du territoire Lyons Andelle.

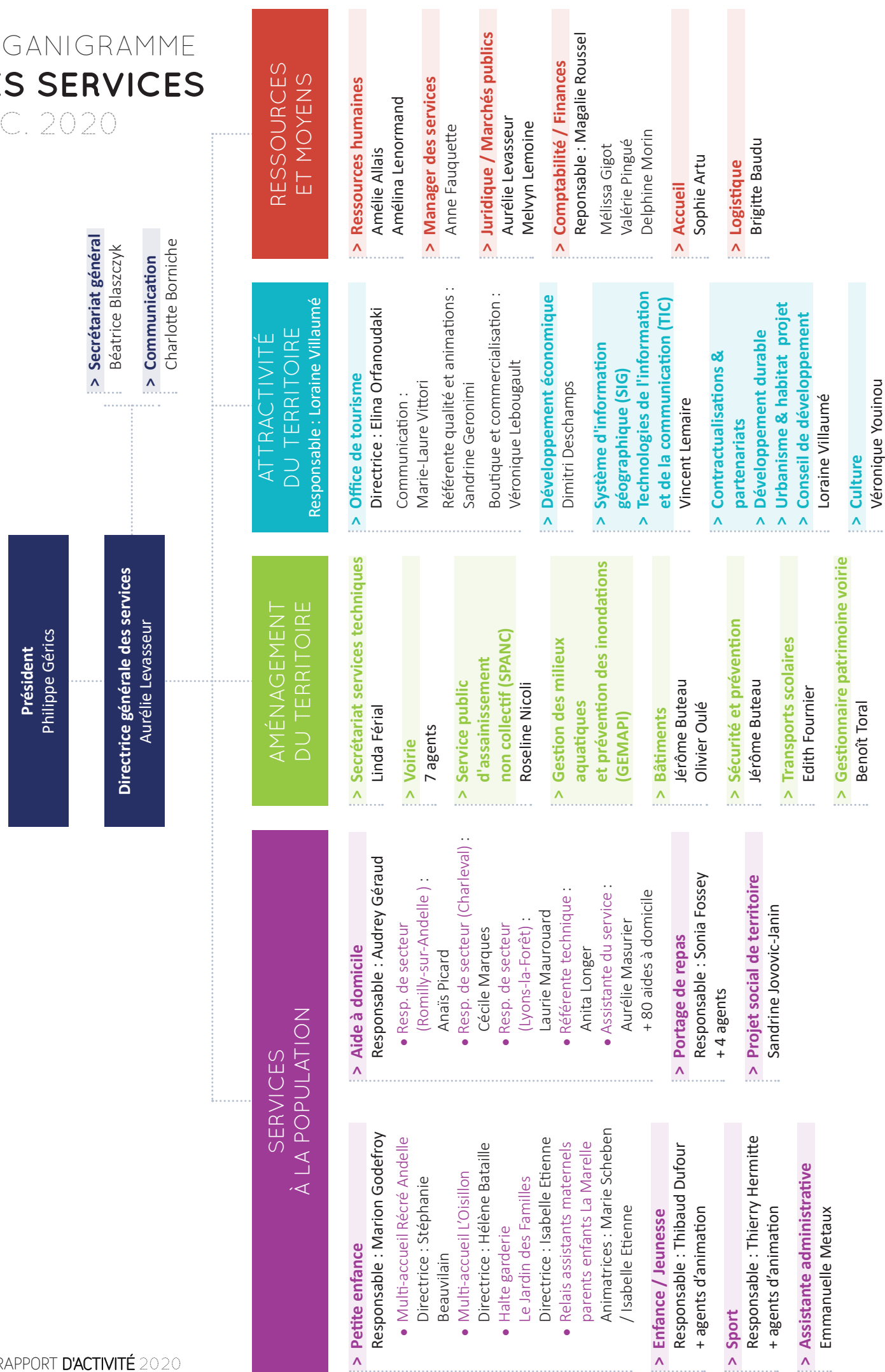
Dans une volonté de soutenir les acteurs touristiques dont l'activité a été fortement impactée par cette crise sanitaire, les élus communautaires ont décidé d'exonérer les partenaires de l'Office de tourisme en procédant à une exonération totale pour :

- ceux dont l'activité est située sur le territoire Lyons Andelle ;
- les partenaires hors territoire ayant souscrit à l'Office de tourisme en 2020.

Les souscriptions payantes seront maintenues en 2021 pour tout nouveau partenaire extérieur au territoire n'ayant pas souscrit à l'office de tourisme en 2020.

Cette mesure est un geste fort des élus en soutien à un secteur d'activités fortement impacté par de la crise sanitaire.





Bâtiments

Le service bâtiments est un service fonctionnel de la Communauté de communes. Il assure le suivi du patrimoine bâti, gère la maintenance du matériel et des équipements tels que :

- > La mise en place des contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT) ;
- > La conduite d'opérations de maintenance et de dépannage sur les bâtiments, effectuées en interne ou par des entreprises qualifiées ;
- > Le montage de projets d'amélioration et l'exécution de chantiers en régie ;
- > La mise en place de contrats de maintenance pour les équipements de chauffage et de climatisation, les défibrillateurs (14 répartis sur les communes du territoire), ainsi que le suivi des énergies et fluides (eau, gaz, électricité) sur les différents sites communautaires ;
- > La surveillance et le suivi des contrôles réglementaires sur la flotte communautaire.

Les deux agents qui le composent agissent également en support des autres services : transport, montage, installation pour les événements, notamment culturels, ainsi que les diverses réunions (conseil communautaire, bureau...).



En 2020, le service a notamment répondu à l'urgence sanitaire via diverses actions : création et installation de plexiglass de protection pour les bureaux et points d'accueil ; installation de robinets automatiques...



Création d'un pas de tir à l'arc sur la base kayak de Pont-Saint-Pierre

Quelques chiffres

Le patrimoine bâti de la Communauté de communes c'est :
8 200 m² répartis sur 18 sites

- > 1 320 m² de locaux administratifs
- > 950 m² de locaux dédiés à la petite enfance
- > 3 800 m² de bâtiments locatifs
- > 860 m² de locaux dédiés au service voirie
- > 750 m² de locaux dédiés au sport
- > 410 m² de locaux dédiés à la jeunesse



Réfection de la peinture de la salle de réunion au siège

Perspectives 2021

- > Assurer l'entretien et le bon fonctionnement des bâtiments communautaires ;
- > Assurer le suivi des nouveaux équipements (maison de santé et nouvelle gendarmerie) ;
- > Adapter les bâtiments aux nouvelles contraintes réglementaires et aux nouvelles normes dans une logique d'optimisation des coûts d'entretien.

Les ressources humaines en quelques chiffres



> Les effectifs au 31 décembre 2020

(hors vacataires, saisonniers, emplois d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi)

Filières	Titulaires			Non titulaires			Hommes	Femmes	Total
	A	B	C	A	B	C			
Administrative	4	3	12	1	5	4	1	28	29
Animation	-	-	8	-	-	5	1	12	13
Médico sociale	Aide à domicile	-	5	-	-	65	2	68	70
	Autres services	2	-	14	2	-	5	22	22
Technique	-	1	11	-	-	2	12	2	14
Sportive	-	3	-	-	-	-	3	0	3
TOTAL	6	7	50	3	5	79	9	142	151

> Au 31 décembre 2020 :

- La CDCLA employait 5 travailleurs en situation de handicap.
- 3 agents étaient en disponibilité.
- 3 agents ont été titularisés : 2 agent au grade d'adjoint administratif et 1 agent au grade d'adjoint technique.
- 2 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).
- 2 départs à la retraite durant l'année 2020.
- 3 avancements de grade.

Le plan de formation

En 2020, 63 agents ont bénéficié du plan de formation pour un total de 120 jours de formation. Ces chiffres illustrent la volonté des élus de la CDCLA de permettre aux agents de se professionnaliser tout au long de leur carrière afin de toujours améliorer la qualité des services.

- 200 jours de formation ont été annulés en raison de la Covid-19 ;
- 24 jours de formation ont été annulés car les stages étaient complets ;
- 8 jours de formation ont été annulés en raison de congé maladie sur les dates de formation.

La protection sociale des agents

La participation employeur pour la mutuelle des agents

Il s'agit là d'une mesure sociale visant à permettre au plus grand nombre d'agents de se doter d'une mutuelle. Pour bénéficier de cette participation financière employeur, l'agent doit avoir souscrit un contrat de mutuelle « labellisée ». Le versement de la participation financière est effectué directement auprès des agents et indiqué sur leurs bulletins de salaire. Le montant forfaitaire par agent est modulé en fonction de ses revenus et de sa situation familiale.

En 2020, 30 agents ont bénéficié de la participation mutuelle.

La prévoyance

Les collectivités peuvent participer au système de protection sociale complémentaire pour la partie prévoyance, permettant d'assurer une compensation de la perte de salaire subi en cas d'arrêt maladie d'un agent. Cette protection permet aux agents, en cas de maladie ou d'invalidité, de bénéficier d'un maintien de leur rémunération pendant une certaine période. Les élus de la CDCLA souhaitent accompagner leurs agents dans la prise en charge d'un contrat de prévoyance et les sensibiliser aux risques financiers pouvant découler d'arrêts maladie prolongés. C'est pourquoi, la CDCLA a confié au centre de gestion de l'Eure la mise en concurrence du contrat de prévoyance. Les agents peuvent bénéficier du système de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2019. 52 agents ont souscrit à une prévoyance et bénéficient de la participation employeur.

Perpectives 2021

- Mise en place des demandes de congés via le logiciel RH de manière déconcentrée,
- Harmonisation du temps de travail sur les services tels que l'Office de tourisme, la voirie.

Les instances de dialogue social

médecine professionnelle

74

visites de prévention

8

visites d'aptitude

Le comité technique (CT)

Le CT est une instance consultée pour avis préalable aux décisions, sur des questions d'ordre général relatives à l'organisation du travail et des services et notamment :

- > L'organisation des services,
- > Le règlement intérieur des services,
- > La durée de travail,
- > Le plan de formation,
- > Les grandes orientations relatives au régime indemnitaire.

Les représentants de la collectivité

Titulaires	Suppléants
M. Philippe GÉRICS	M ^{me} Aline BACHELET
M. François BALDARI	M. Lionel BÉZIRARD
M ^{me} Sylviane FOUQUET	M. Patrick MINIER

Les représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
M ^{me} Brigitte BAUDU	M ^{me} Sandra PHILIPPE
M ^{me} Evelyne ETANCELIN	M ^{me} Karine RATIEUVILLE
M ^{me} Laetitia CHOET	M. Jérôme BUTEAU

En 2020, trois réunions du CT ont eu lieu. Ces derniers ont permis :

- La mise en place d'un règlement intérieur,
- La mise en place d'une charte téléphonique,
- La mise en place des lignes directrices de gestion,
- La mise en place du télétravail durant la crise sanitaire,
- La mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des filières avec un régime indemnitaire mensuel.

Comme prévu, un travail a été mené sur l'harmonisation du temps de travail de certains services en 2020, notamment sur le service voirie et sur le service petite enfance.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le CHSCT est une instance représentative du personnel consultée pour toute question liée aux règles de santé et de sécurité des salariés, ainsi qu'aux conditions de travail et notamment :

- > La protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel,
- > L'amélioration des conditions de travail,
- > L'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le Président a procédé à l'installation du C.H.S.C.T. le 19 novembre 2020. Les représentants du personnel siégeant au C.H.S.C.T ont été désignés par l'organisation syndicale en fonction des résultats de l'élection au comité technique.

Les représentants de la collectivité

Titulaires	Suppléants
M. Philippe GÉRICS	M. Philippe HALOT
M. Patrick MINIER	M ^{me} Sylviane FOUQUET
M. François BALDARI	M. Pierre DECHOZ

Les représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
M ^{me} Brigitte BAUDU	M. Franck BLANCHARD
M ^{me} Laetitia CHOET	M ^{me} Brigitte HOFFMANN
M ^{me} Frédérique VERDUN	M ^{me} Karine RATIEUVILLE

Les commissions

Si les questions collectives sont abordées au sein du CT et du CHSCT, les questions individuelles relatives à la carrière sont abordées au sein de :

- > la **commission administrative paritaire pour les fonctionnaires** : donne un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent (détachement entrant, accueil en disponibilité) et sur la carrière de chaque agent de ce corps (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, etc.).
- > la **commission consultative paritaire pour les contractuels** : donne un avis sur les questions relatives aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, etc.

Les finances

Au 31 décembre 2020, la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) comptait 10 budgets : 1 budget principal, 1 budget office de tourisme, 1 budget aide à domicile, 1 budget SPANC, 2 budgets bâtiments locatifs et 4 budgets zone d'activité économique (ZAE).

Les résultats du budget principal*

	2020
Dépenses	17 676 497,84 €
Recettes	18 919 481,77 €
Résultats excédentaires	1 242 983,93 €

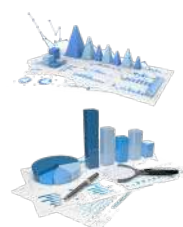
* Investissement et fonctionnement au compte administratif avec résultats reportés.

Les taux d'imposition

Les taux d'imposition des ménages des deux anciennes Communautés de communes (CDC) étant différents en 2016, il était obligatoire de les ajuster pour qu'ils convergent vers un même taux tout en s'assurant des mêmes recettes. Ainsi et à titre d'exemple, la taxe d'habitation sur l'ancienne CDC du canton de Lyons-la-Forêt s'élevait à 10,17 % et à 3,56 % sur l'ancienne CDC de l'Andelle. Le taux établi après la fusion des deux intercommunalités, et resté inchangé depuis, est de 5,38 % pour tous les habitants du territoire. Cela entraîne une augmentation pour les habitants de l'ex. CDC de l'Andelle et une baisse pour les habitants de l'Ex. CDC du Canton de Lyons-la-Forêt. Afin d'atténuer ces effets, les élus ont mis en place un système de lissage qui permet d'atteindre ce taux en 12 années. Pour les entreprises, le phénomène est le même mais à l'inverse, ce sont les entreprises du secteur de l'ex. CDC du canton Lyons-la-Forêt qui ont vu leur taux augmenter. Afin d'atténuer ces effets, les élus ont mis en place un système de lissage qui permet d'atteindre ce taux en 10 années.

> Les taxes directes locales pour l'année 2020 :

Taxes	Taux Ex. Andelle (2016)	Taux Ex. Lyons (2016)	Taux 2020
Taxe habitation	3,56 %	10,17 %	5,38 %
Taxe foncière sur bâti	6,00 %	10,58 %	6,98 %
Taxe foncière sur non bâti	14,75 %	20,44 %	17,46 %
Cotisation foncière des entreprises	46,85 %	communal	45,68 %



Les recettes

Les ressources courantes de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2020 à **10 745 275,81 €**.

Il s'agit des recettes issues des entreprises du territoire (la contribution économique territoriale, la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), des contribuables (taxe d'habitation, taxe foncière), des usagers (livraison de repas, petite enfance), des dotations de l'État et des autres partenaires (CAF, Département, Région).

Le remboursement des fonds de compensation de la T.V.A. s'élève à **627 659 €**.

Les subventions d'équipement (Département, Région, CAF, etc.) s'élèvent à **871 402 €**.

Le reversement aux communes

En 2020, la CDCLA a reversé **1 666 382,30 €** aux communes sous forme d'attributions de compensation et a perçu **202 628,31 €** de transfert de charges.

Les fonds de concours

Les communes participent aux travaux neufs de voirie réalisés par la Communauté de communes Lyons Andelle par le versement d'un fond de concours fixé à 50 % du coût total HT des travaux.

En 2020, les communes d'Amfreville-les-Champs, Houville-en-Vexin, Letteguives, Ménesqueville, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle ont versé 319 933,38 € de fonds de concours à la Communauté de communes.

La dette

La dette de la Communauté de communes Lyons Andelle se composait de 20 emprunts au 31 décembre 2020. Les annuités d'emprunt payées en 2020 s'élevaient à 811 120,60 €.

L'encours de la dette était de 8 546 745,54 €. Cette dernière représentait un coût de 404,48 € par habitant de la CDCLA pour 2020.

Il convient cependant de calculer un encours de la dette rectifié. En effet, les annuités d'emprunts pour la construction du village d'artisans et pour le bâtiment locatif sur la zone d'activité des Hautes Rives sont remboursées par les loyers perçus. L'encours de la dette rectifié était de 6 772 970,14 €. Elle représentait un coût de 320,54 € par habitant de la CDCLA en 2020.

L'encours de la dette est le montant total du capital restant dû à un moment donné.

Les investissements financés par l'emprunt, les emprunts arrivant à terme et l'autofinancement ont permis à la CDCLA de maîtriser son endettement.



	31/12/2020
Dette à l'origine	13 978 567,23 €
Capital restant dû	8 546 745,54 €
Intérêts payés	206 028,91 €
Capital payé	605 092,05 €

Les résultats des budgets annexes

Budgets annexes	Dépenses	Recettes
Aide à domicile	2 143 102,68 €	1 733 549,69 €
SPANC	212 614,14 €	289 394,42 €
Office de tourisme	220 660,67 €	223 687,26 €
Bâtiment locatif	182 798,31 €	156 347,92 €
Village d'artisans	434 089,15 €	461 911,42 €
ZAE Bourg-Beaudouin	979 829,03 €	1 201 691,17 €
ZAE Charleval	1 395 896,99 €	1 132 504,63 €
ZAE Extension Charleval	77 510,34 €	150 749,76 €
ZAE Romilly-sur-Andelle	1 507 455,91 €	1 002 720,83 €
Totaux	7 153 957,22 €	6 352 557,10 €

Les budgets annexes sont des budgets autonomes qui doivent s'autofinancer. Cependant, afin d'assurer l'équilibre de certains budgets, le budget principal a subventionné en 2020 le budget aide à domicile pour un montant de 227 521,25 € et le budget office de tourisme pour un montant de 155 000 €.



Quelques temps forts de 2020



Construction maison de santé pluriprofessionnelle

Le chantier de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) à Charleval a vu s'élever l'édifice tout au long de l'année 2020, avec une date prévisionnelle de livraison fin février 2021, pour une ouverture en mai 2021. Le montant total des travaux de construction de la MSP représente 4,3 millions d'euros HT, subventionnés par l'Europe, l'État, la Région, le Département, avec un reste à charge de 2 665 711 € pour la CDCLA.

Ce projet construit en collaboration étroite avec l'équipe de professionnels de santé mobilisée depuis plusieurs années pour faire aboutir ce projet, qui garantit aux habitants un accès et une continuité de soins.

26 professionnels de santé exerceront au sein de cette MSP de 1350 m2.



Lancement du Pass Patrimoine Lyons Andelle

Depuis le 3 juillet 2020, l'Office de tourisme Lyons Andelle propose aux habitants du territoire un Pass Patrimoine.

Sous la forme d'une carte nominative, ce pass permet à ses détenteurs de bénéficier d'un tarif réduit lors de visites des sites culturels et patrimoniaux partenaires du dispositif et situés sur le territoire Lyons Andelle, ainsi que pour les animations de l'Office de tourisme.

Les partenaires 2020 du Pass Patrimoine Lyons Andelle sont : le château de Vascoeuil, la Brasserie Insulaire à Charleval, l'abbaye Notre-Dame de Fontaine-Guérard à Radepont et l'abbaye de Mortemer à Lisors.



Distribution de masques à tous les habitants

Du 2 au 9 juin 2020

16 000 masques en tissu, lavables 50 fois, ont été offerts aux habitants du territoire Lyons Andelle pour accompagner les premières mesures du déconfinement.

Des points de distribution ont été organisés dans chacune des 30 communes et tenus par les services de la Communauté de communes en partenariat avec les élus municipaux. Cette opération représente un budget de 48 000 € HT pour la CDCLA, subventionné par l'Etat à hauteur de 32 000€.



Élections : nouveau conseil communautaire

16 juillet 2020

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, les élus se sont réunis pour désigner le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Le nouveau conseil communautaire, constitué de 48 délégués titulaires et 22 délégués suppléants issus des conseils municipaux des 30 communes, a réélu Monsieur Philippe Gérics.

Le bureau est composé de 30 élus communautaires (un par commune membre), dont le Président et les 11 Vice-Présidents.



"Rendez-vous d'été"

Juillet - août 2020

Huit dates, huit communes, huit spectacles et de très nombreux ateliers ont animé les rendez-vous d'été.

La crise sanitaire a impacté tout un chacun à différentes échelles. Afin de proposer des activités aux familles qui ne pouvaient pas partir en vacances, de soutenir les artistes et restaurateurs qui n'avaient pas pu travailler pendant plusieurs mois, les services jeunesse, sports et culture de la CDCLA se sont mobilisés pour organiser rapidement un événement itinérant sous des allures de mini-festival.

Des journées et soirées festives ont permis aux habitants de s'évader, ainsi qu'aux associations et aux artistes de renouer le lien avec le public.



Ouverture de saison

Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020

La Brasserie Insulaire a accueilli l'ouverture de la saison culturelle 2020-2021 de la CDCLA.

Après un deuxième semestre de la saison culturelle 2019-2020 fortement impacté, la CDCLA a proposé un week-end festif et convivial au public.

Concerts, animations, marché fermier et spectacles ainsi que visite du site de la brasserie et dégustation de ses produits se sont succédé pendant deux jours.



Parc 2 roues : deux nouveaux scooters

3 juillet 2020

En partenariat avec la Mission locale et l'association IFAIR, la Communauté de communes met à disposition de ses habitants des deux roues pour favoriser le maintien ou l'accès à l'emploi et à la formation. Une subvention versée à l'association IFAIR a permis d'enrichir la flotte de deux scooters neufs et de financer le fonctionnement du dispositif. Les scooters loués à tarifs préférentiels permettent à chaque locataire de se rendre sur leurs lieux de travail ou de formation, mais également à un rendez-vous médical ou de démarches administratives.

Ce dispositif répond à un vrai besoin sur un territoire où la mobilité est une problématique avérée.

Le développement économique

Le développement économique et le soutien à l'emploi sont des axes prioritaires de la politique communautaire. Un chargé de mission est dévolu au sujet à temps plein depuis 2019.

La CDCLA se mobilise dans le but de favoriser la communication entre les entreprises et l'administration, d'anticiper les problématiques économiques pour garantir le maintien de l'emploi local et inciter les professionnels à s'installer sur le territoire Lyons Andelle en vue de redynamiser l'économie locale. Cet engagement souligne la volonté des élus d'œuvrer au développement économique du territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle.

	ENTREPRISES INSTALLÉES		
ZAE LA VENTE CARTIER À CHARLEVAL	<ul style="list-style-type: none"> - Ambulances de l'Andelle - Agrisolutions - Aptar - Bonay - CDCLA 	<ul style="list-style-type: none"> - Chapelle - JBF - Nacelles assistance - Normandie Logistique - Village d'artisans 	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques de la commune de Charleval - Service voirie de la Communauté de communes Lyons Andelle
ZAE LA MALADRERIE À BOURG-BEAUDOIN	<ul style="list-style-type: none"> - DJ Auto - Dielna et Agrotrans <p>> La totalité des parcelles est occupée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garuda Sports - Phil Car 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalivert - SMTI - Vieillard logistique
ZAE DES HAUTES RIVES À ROMILLY-SUR-ANDELLE	Sur cette ZAE, la Communauté de communes loue un bâtiment à l'entreprise Assa Abloy. Les deux autres lots ont été acquis par la société Gazfio.		
VILLAGE D'ARTISANS	Location de bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre en Seine Atelier - Cadre en Seine (en partie propriétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 STC - Trésorerie de l'Andelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques de la CDCLA

Les zones d'activités économiques (ZAE) et le village d'artisans

La CDCLA compte trois zones d'activités économiques (ZAE) situées à Charleval, Bourg-Beaudouin et Romilly-sur-Andelle, ainsi qu'un village d'artisans situé dans la ZAE de Charleval. En 2020, les zones regroupent dix-neuf entreprises et trois

services publics. Le taux d'occupation de ces ZAE est de 100 %. La CDCLA a donc comme projet de créer une quatrième ZAE sur le secteur du Château d'eau à Romilly-sur-Andelle.



Vue aérienne de la ZAE La Vente Cartier à Charleval et du Village d'artisans



Le village d'artisans



La ZAE La Maladrerie à Bourg-Beaudouin



Vue aérienne de la ZAE Les Hautes Rives à Romilly-sur-Andelle

Temps forts du service

Les dispositifs Impulsion Relance Normandie / Impulsion Résistance Normandie (IRN)

Lors des deux confinements subis par les entreprises en 2020, la Région Normandie a sollicité les intercommunalités afin d'intervenir auprès de celles qui ont été le plus impactées par la crise économique. La Communauté de communes a saisi cette occasion de venir en soutien au tissu économique local à travers les dispositifs **Impulsion Relance Normandie - Impulsion Résistance Normandie**.

L'aide était construite sur une participation à 60% de la CDCLA et 40% de la Région. Sur le territoire Lyons Andelle, 155 000 € ont été fléchés en faveur des acteurs économiques du territoire.

Formation au titre d'Assistant de Vie aux Familles (ADV F)

Afin de répondre aux besoins croissants de la collectivité en recrutement au sein de son service d'aide à domicile, la Communauté de communes s'est associée à la Région Normandie pour le déploiement et le financement d'une formation professionnelle diplômante sur le territoire.

Par le biais du dispositif « une formation, un emploi », 9 personnes ont ainsi obtenu le titre ADVF (Assistant de Vie aux Familles) en juin 2020. Une nouvelle formation sera organisée au premier semestre 2021 afin de répondre aux besoins toujours présents de recrutement.

Soutenir les entreprises

> Le guichet entreprise

En 2020, malgré la crise sanitaire, **24 porteurs de projets** ont été reçus par les chambres consulaires (chambre de métiers et de l'artisanat / chambre de commerce et d'industrie) et Initiative Eure lors de **59 rendez-vous** organisés lors de leurs permanences au siège de la Communauté de communes.

Chaque année, la Communauté de communes Lyons Andelle soutient l'association Initiative Eure afin de permettre aux entreprises du territoire de bénéficier d'un **prêt d'honneur** (sans intérêt, ni garantie personnelle). En 2020, Le Tacot Burger a pu bénéficier de ce prêt pour un montant de **6 000 €**.

En parallèle, Initiative Eure est intégrée au dispositif « Ici je monte ma boîte » mis en place par la Région Normandie. Dans ce cadre, elle accompagne les porteurs de projet dans la création de leur entreprise, leur permettant d'accéder à des financements régionaux, notamment le dispositif « **Coup de Pouce** ». Celui-ci prévoit un accompagnement global du projet, de sa genèse jusqu'au développement post-crédation en passant par l'appui au démarrage et le suivi dans les premières années. L'aide « Coup de pouce » a pu bénéficier à six porteurs de projet (création ou reprise) pour un total de **31 850 €** de subvention :

- Mélissa Richard, pour la reprise d'un institut de beauté à Fleury-sur-Andelle ;
- Stéphanie Garel, pour la reprise d'un institut de beauté à Pont-Saint-Pierre ;
- Paquita Martinez, pour la reprise d'une entreprise de motoculture à Perriers-sur-Andelle ;
- Grégory Jacquot, pour la création d'un foodtruck à Charleval ;
- Allan Barbet, pour la création d'une serrurerie-métallerie à Romilly-sur-Andelle ;
- Astrid Nobine, pour la création d'un centre d'éducation canine à Romilly-sur-Andelle.

Sur l'année 2020, le guichet entreprise a permis l'implantation de sept entreprises sur le territoire de la Communauté de communes.



Mir'Yamm la Normandie

LE GUICHET UNIQUE ENTREPRISE

L'espace dédié aux créateurs d'entreprise

Vous avez un projet de création, reprise ou développement d'activité ?
Ne vous lancez pas seul !



- ▶ CONSEIL
- ▶ FORMATION
- ▶ FINANCEMENT

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé :
02 32 49 61 27



Bro'cantine

> Le soutien financier aux porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER

Une nouvelle fois, la Communauté de communes a accompagné les projets du territoire dans le cadre du programme LEADER, par le versement de subventions :

- **2 040 €** ont été versés au restaurant et bar à tapas La Bro'cantine, ouvert à Charleval. La Communauté de communes est intervenue en tant que co-financier, à hauteur de 5,80 % du montant total de l'investissement.
- **5 000 €** ont été versés à Mir'Yamm La Normandie, entreprise de Vascoeuil spécialisée dans la transformation et la conservation de légumes. La Communauté de communes a financé à hauteur de 4,67 % du montant total de l'investissement.

Accompagner les demandeurs d'emploi

Situé à Charleval, le siège de la CDCLA est un lieu ressource pour les demandeurs d'emploi. La CDCLA met à leur disposition un ensemble de services et des structures qui y sont centralisées afin de faciliter le retour à l'emploi.

> Pôle Emploi

Pour offrir un service au plus proche des habitants et répondre à leurs besoins, les élus ont instauré différents services d'accueil, de suivi, d'écoute et d'aide aux demandeurs d'emploi dans les locaux de la CDCLA.

Pôle Emploi y assure des permanences hebdomadaires. Le service de recrutement de l'armée de terre y est quant à lui présent une fois par mois et l'Association d'insertion des salariés de l'agriculture (AIDSA) y offre ses services plusieurs fois par an.

> La Mission Locale

Cet organisme propose un parcours personnalisé pour informer, orienter et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement et des loisirs. La CDCLA leur met à disposition deux bureaux et une salle aménagée en espace multimédia ouverts à l'ensemble des demandeurs d'emploi.

En 2020, 107 nouveaux jeunes ont été accompagnés par l'équipe de la Mission Locale à Charleval, des chiffres en hausse par rapport à l'année 2019 qui confortent l'importance d'une permanence de la Mission Locale sur le territoire Lyons Andelle. Au total ce sont 260 jeunes qui ont été accompagnés via des informations collectives, des entretiens individuels ou des ateliers, vers un emploi (15 CDI et 150 CDD signés) ou une formation pour 18 d'entre eux.

Dans le cadre du dispositif « permis B citoyen » porté par la CDCLA, deux jeunes inscrits à la Mission locale ont bénéficié d'un financement de leur permis de conduire à hauteur de 80% par la Communauté de communes. Ils se sont engagés en contrepartie dans un service civique d'une durée de 105 heures chacun.

> Parc Deux roues

Le Parc deux roues a bénéficié à 12 usagers sur l'année 2020, soit un nombre constant par rapport à 2019 malgré la crise économique et sanitaire, pour des durées de location en moyenne de 150 jours. La majorité des utilisateurs a été orientée vers ce dispositif par la Mission Locale, c'est pourquoi 85 % des utilisateurs ont entre 16 et 25 ans. Les locations concernaient des déplacements liés à l'accès à l'emploi (apprentissage, intérim et CDD), pour 83% d'entre elles, et à la formation pour le reste.



Perspectives 2021

ZAE du Château d'eau à Romilly-sur-Andelle

La création d'une nouvelle ZAE est en projet sur le secteur du Château d'eau à Romilly-sur-Andelle afin de développer l'offre foncière à destination des entreprises et d'apporter une réponse immédiate à leurs sollicitations. La création de cette ZAE garantira un cadre propice à l'accueil et au développement des entreprises sur le territoire et permettra d'encourager et de maintenir un tissu économique diversifié. 5,6 hectares seront aménagés, permettant la création de seize parcelles destinées à la vente. Son implantation, aux abords du projet de liaison routière A13/A28 et le raccordement au très haut débit d'ici 2022 offriront une plus-value aux entreprises s'y implantant. La création de cette ZAE est une opportunité pour le développement des acteurs économiques sur le territoire. Les travaux d'aménagement devraient démarrer au second semestre 2021.

Stratégie de développement économique

Une stratégie de développement économique sera mise en place à l'échelle de la CDCLA. La première étape consistera à réaliser un diagnostic qui s'appuiera sur diverses études quantitatives ainsi que sur des visites de terrain. Différentes questions seront abordées dans le cadre de cette stratégie :

- Le développement d'outils permettant la création et le suivi d'un observatoire économique ;
- La mise en relation des demandeurs d'emplois avec les entreprises du territoire ;
- La montée en compétences des salariés pour répondre au mieux aux besoins en recrutement ;
- Les disponibilités immobilières et foncières, dont l'aménagement de nouvelles ZAE.

La stratégie de développement économique sera élaborée sous la forme d'un plan d'actions avec l'ensemble des forces vives du territoire.

Le développement touristique

Le tourisme est un puissant levier de développement local. En effet, la valorisation et l'animation touristique du territoire Lyons Andelle contribue à son développement économique et à son attractivité. La politique touristique de la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) repose sur son patrimoine naturel et architectural riche. Afin de promouvoir l'offre touristique et développer l'attractivité de la destination Lyons Andelle, la Communauté de communes s'appuie sur son Office de tourisme, situé à Lyons-la-Forêt.

Les missions de l'Office de tourisme

- ▶ Assurer l'accueil des touristes (physique et numérique) en mettant à disposition du public des informations qualifiées.
- ▶ Assurer la promotion de la destination Lyons Andelle et des prestataires touristiques partenaires, en coordination avec Eure Tourisme et Normandie Tourisme.
- ▶ Commercialiser des circuits touristiques destinés aux groupes.
- ▶ Favoriser la découverte du territoire à travers l'animation du patrimoine.
- ▶ Assurer la coordination entre les divers partenaires du développement touristique local.
- ▶ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique du territoire avec les différents partenaires.



Impact de la crise sanitaire sur l'activité touristique en 2020

L'activité touristique en 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les confinements successifs ont contraint l'Office de tourisme Lyons Andelle à fermer ses portes au public pendant 18 semaines en 2020. Durant ces périodes, l'OT a maintenu son activité d'accueil par téléphone, courriel et sur les réseaux sociaux.

L'OT a mené une enquête auprès de ses partenaires afin de connaître l'impact de la crise sanitaire sur leur activité en 2020.

- 12,5 semaines de **fermeture en moyenne** pour les établissements touristiques du territoire ;
- 75% des prestataires ont constaté une **baisse de leur chiffre d'affaires** comprise entre 25 et 50% par rapport à 2019 ;
- 68% des **annulations ou reports de séjours** en moyenne pendant les mois où l'impact de la crise et des mesures ont été les plus importants (mars, avril, mai, novembre et décembre) ;
- 50% des partenaires ont noté une **augmentation des clientèles françaises** accueillies, les visiteurs issus des régions Ile-de-France, Normandie et Hauts-de-France en majorité.
- 92% des partenaires ont constaté une **baisse notable des clientèles étrangères** accueillies (entre 75 et 100%).

En 2020, l'Office de tourisme a enregistré une baisse du nombre de visiteurs de l'ordre de 50%, reflet de l'impact de cette crise sanitaire sur la fréquentation touristique. Le nombre de visiteurs étrangers représentaient seulement 10 % du nombre de visiteurs accueillis en 2020 (contre 22,5 % en 2019), avec majoritairement des visiteurs en provenance de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Maintien de l'activité et adaptation des actions

L'Office de tourisme a adapté ses activités aux contraintes liées au contexte sanitaire tout au long de l'année 2020. Durant les périodes de confinement, il a concentré ses actions sur :

- ▶ Le **soutien des prestataires touristiques** en communiquant les informations réglementaires liées au contexte sanitaire. Un groupe Facebook destiné aux partenaires touristiques a été créé afin de faciliter la mise en commun de l'information et le partage d'expérience.
- ▶ Des **actions de communication ciblées en direction des habitants locaux**, concentrées sur le numérique, mettant en avant les offres disponibles en période de confinement.

À l'issue du premier confinement, le territoire a bénéficié d'une forte demande médiatique sur les destinations situées à moins de 100 km de la capitale ou encore de Rouen. L'Office de tourisme a saisi cette opportunité de valoriser l'offre touristique du territoire avec des sujets dans le 20 H de TF1, dans Le Monde, Le Parisien, une double page dans le hors-série d'été de Paris-Normandie, ELLE Décoration, Le Figaro et

France Soir. Cette période a contribué à développer la notoriété de la destination Lyons Andelle, qui a connu une forte affluence des visiteurs des régions limitrophes.

L'OTLA a par ailleurs enregistré une hausse de 40% du nombre d'abonnés de sa page Facebook et de 44% de son compte Instagram, fidélisant une audience majoritairement normande et francilienne.

De nouvelles offres touristiques



En 2019, l'Office de tourisme a mis en place la commercialisation et a conçu ses premiers circuits à destination des groupes pour un démarrage prévu en 2020. Cependant, le contexte sanitaire a contraint l'ensemble des groupes ayant réservé à annuler ou reporter leur venue en 2021.

À partir du mois de juin, plusieurs animations ont ponctué la saison touristique et se sont poursuivies jusqu'à l'automne : visites guidées

(Lyons-la-Forêt, Charleval, Perriers-sur-Andelle, Rosay-sur-Lieure, filature Levasseur), jeux de piste destinés aux familles (Lyons-la-Forêt, Charleval, arboretum de Lyons), marché d'artisanat d'art à Lyons-la-Forêt et marché du terroir à Perriers-sur-Andelle ont essentiellement attiré une clientèle locale.

En juillet, l'Office de tourisme a lancé le Pass Patrimoine Lyons Andelle à destination des habitants du territoire. Un pass par foyer permet à ses détenteurs de bénéficier d'offres préférentielles accordées par les sites partenaires : l'abbaye de Mortemer, l'abbaye de Fontaine-Guérand, le château de Vascoeuil et la Brasserie Insulaire.

Enfin, durant tout l'été, l'Office de tourisme a participé au jeu « En quête de Normandie » mis en place par les offices de tourisme normands. Ce jeu incitait à visiter différents territoires en Normandie en répondant aux énigmes proposées par les offices de tourisme partenaires du jeu. Un tirage au sort à l'issue du jeu permettait de gagner des séjours en Normandie.

8 891

visiteurs accueillis au total

39

nationalités différentes accueillies

90%

de visiteurs français

▶ **47%**

Ile de France

▶ **30%**

Normandie

▶ **11%**

Hauts de France

+ 44 %

d'abonnés sur la page Instagram

Perspectives 2021

- L'élaboration d'une nouvelle stratégie touristique définissant l'action de la Communauté de communes pour les années à venir ;
- Le développement du nouveau site internet de l'OT, vitrine de la destination ;
- Une nouvelle programmation d'animations, riche et diversifiée permettant de découvrir davantage de communes : visites guidées, jeux de piste pour les familles et animations pour découvrir le territoire de manière ludique, marchés d'artisanat et du terroir ;
- La participation de l'Office de tourisme à l'opération « Flaubert 21 » qui célèbre le bicentenaire de la naissance de Flaubert : visites guidées et jeux de piste « Lyons fait son cinéma » ;
- Le développement et l'adaptation de la commercialisation au contexte sanitaire, avec la création de nouveaux circuits destinés aux mini-groupes.

L'aménagement du territoire



Le système d'information géographique (SIG)

La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) dispose d'un système d'information géographique (SIG) permettant de recueillir, stocker, traiter, analyser et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

> Un outil d'aide à la décision

Ce service support travaille pour l'ensemble des services de la CDCLA et plus particulièrement avec le SPANC, la voirie, le développement économique, l'urbanisme, le tourisme ainsi que le service bâtiment.

Les données du SIG sont mis à disposition des services et des communes à travers :

- La conception de cartes pour l'illustration de documents, la représentation de projets, pour mettre en avant des diagnostics thématiques ;
- La mise en place d'outils métiers facilitant la saisie de données ;
- La création et l'administration de bases de données ;
- L'analyse et le traitement de données ;
- Le développement d'applications pour effectuer des inventaires de terrain.

Actions menées en 2020

- Acquisition et exploitation de données par conventionnement (réseaux eaux, électricité, données environnementales, IGN, etc.).
- Signature d'une convention de numérisation du cadastre avec la DGFIP et le Département de l'Eure.
- Développement d'un outil métier pour le SPANC.
- Développement d'un outil métier pour la collecte de la taxe de séjour en lien avec l'Office de tourisme.
- Mise en place d'une plateforme WebSIG assurant la consultation et la création de données géographiques.
- Formation auprès des secrétaires de mairie et élus à l'utilisation de l'outil WebSIG.
- Inventaire de données communautaires (voiries communautaires, signalisation verticale, illuminations de fin d'année, etc.).

L'ensemble des données forme un patrimoine permettant de mieux connaître et appréhender le territoire. C'est aussi, un dispositif utile dans l'aide à la prise de décision sur des problématiques d'aménagement du territoire.

Créé en 2015, ce service est constitué d'un agent unique.

La mise en place d'un système d'information géographique n'est pas obligatoire dans les intercommunalités. Néanmoins, certaines réglementations comme la numérisation des documents d'urbanisme et leur mise à disposition sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU), obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, poussent ces structures à se doter de cette nouvelle compétence. De plus, ce dispositif est un véritable support et assure l'évolution technologique pour d'autres services qui sont quant à eux obligatoires comme le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avec, par exemple, la mise en place d'un outil de relevé sur tablette qui facilite la saisie des données sur le terrain et améliore l'efficacité du service.

Perspectives 2021

- Développement d'une application voirie à destination des communes (demande de travaux, bon de matériaux, suivi des prestations de voirie, etc.) ;
- Alimentation et développement des fonctionnalités de la base de données bâtiment ;
- Construction d'une base de données pour le service développement économique ;
- Finalisation de l'inventaire de la signalisation verticale (panneaux de signalisation) et institution d'un processus de mise à jour ;
- Promotion des technologies du SIG dans les projets d'aménagement du territoire ;
- Contribution à la modernisation et à l'évolution des outils, matériels et méthodes de travail dans les services.

L'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure

Adhérente à l'AURBSE depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de communes bénéficie de son expertise et participe aux réflexions qui sont menées à l'échelle du grand territoire de l'agence d'urbanisme.

Pour l'année 2020, au-delà de l'accompagnement dans le cadre des ateliers PLUi (cf. p.36), l'AURBSE a édité dans sa collection *Repères* une publication qui dresse un portrait synthétique du territoire Lyons Andelle, comparativement à des territoires limitrophes et/ou de même taille : socio-démographie, aménagement foncier, mobilité, accessibilité, emploi et activités économiques sont cartographiés ou illustrés par des infographies.

Cette brochure est consultable sur ce site : www.aurbse.org



Le plan de déploiement du haut et très haut débit

Créé en 2014, le Syndicat « Eure Normandie Numérique » a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit sur l'ensemble du département de l'Eure, hormis les zones sur lesquelles les opérateurs ont décidé d'investir par eux-mêmes : Louviers, Vernon et l'agglomération d'Evreux. Un plan de déploiement a alors été élaboré en 2015 pour obtenir une couverture plus large et plus rapide et assurer une réelle équité entre les territoires.

Le plan de déploiement du haut et du très haut débit, à l'échelle du territoire Lyons Andelle, a été voté par les élus de la Communauté de communes en

septembre 2017.

Le budget de ce plan s'élevait à 5,77 millions d'euros avec une participation de la Communauté de communes à hauteur de 1 154 000 € répartis comme suit :

- 2018 : 263 904,47 €
- 2019 : 122 944,26 €
- 2020 : 767 151,27 €

En 2020, deux montées en débit ont été inaugurées à Lorleau et Vascoeuil. En tout ce sont donc 14 montées en débit qui ont déjà eu lieu sur le territoire Lyons Andelle. Ces communes passeront à la fibre d'ici la fin du déploiement.

En octobre, un noeud de raccordement optique (NRO) a été installé à Lyons-la-Forêt.

Enjeux à venir

Activation de la fibre sur le NRO de Fleury-sur-Andelle (17 communes) entre le 3^e trimestre 2021 et le 2nd semestre 2022 selon les communes.

Activation de la fibre sur le NRO de Lyons-la-Forêt (11 communes) entre le 3^e trimestre 2021 et le 2nd semestre 2022 selon les communes.



Inauguration de la montée en débit à Vascoeuil 4 février 2020

L'instruction du droit des sols (IDS)

L'IDS, qu'est-ce que c'est ?

Phase technique d'étude et d'analyse des autorisations d'urbanisme qui vise à vérifier que les projets sont conformes à l'urbanisme en vigueur sur la commune concernée.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat instruisaient, à titre gracieux, les autorisations d'urbanisme des communes des intercommunalités de plus de 10 000 habitants. Depuis cette date, les communes sont chargées

d'instruire elles-mêmes ces demandes.

Afin d'offrir un service de qualité, tout en mutualisant les coûts, les communes de l'ex-Pays du Vexin normand ont fait le choix de créer un service IDS commun. Depuis 2015, le périmètre d'action de ce service a diminué et comprend aujourd'hui Seine Normandie Agglomération et la Communauté de communes Lyons Andelle.

La convention initiale de fonctionnement qui liait SNA, la CDCLA et les communes adhérentes était conclue pour six ans

et a pris fin le 31 décembre 2020. Conscients de l'importance d'un tel service pour les communes et leurs habitants, cette convention a été renouvelée pour une période de trois années à partir du 1^{er} janvier 2021.

En 2020, pour le territoire Lyons Andelle, ce service a reçu et instruit 501 demandes d'urbanisme :

- > 70 certificats d'urbanisme,
- > 284 déclarations préalables,
- > 6 permis d'aménager,
- > 130 permis de construire,
- > 11 permis de démolir.

La voirie



Pour assurer le confort et la sécurité des usagers dans tous leurs déplacements, la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) garantit le bon état des 292 km de voies communales reconnues d'intérêt communautaire. Pour cela, elle réalise différents travaux de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire : travaux de gros entretien et travaux neufs de voirie, signalisation horizontale (marquage au sol), nettoyage des panneaux de signalisation, prestations de balayage et de fauchage, etc.

> Les travaux d'entretien de voirie

Ces travaux sont nécessaires à la préservation du patrimoine voirie. Les besoins en travaux, relevés par la Communauté de communes ou signalés par les communes, sont **intégralement financés et gérés par la CDCLA**. En 2020, la CDCLA a réalisé des travaux de gros entretien dans les communes de Bacqueville, Beauficel-en-Lyons, Bosquentin, Bourg-Beaudouin, Charleval, Douville-sur-Andelle, Fleury-la-Forêt, Fleury-sur-Andelle, Flipou, Les Hogues, Le Tronquay, Lilly, Lisors, Lorleau, Lyons-la-Forêt, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Renneville, Romilly-sur-Andelle, Rosay-sur-Lieure, Touffreville, Val d'Orger, Vandrimare et Vascoeuil pour un montant total de 539 152,66 €. Ces travaux sont confiés à une entreprise extérieure spécialisée dans la création et l'aménagement des voiries.

Des travaux d'entretien sont également réalisés tout au long de l'année sur ces voies par les 6 agents qui composent le service voirie. En 2020, l'agent en charge des transports a été mobilisé sur le service voirie durant les périodes où ses missions étaient interrompues du fait de la crise sanitaire.

Des opérations de salage en période hivernale au reprofilage des voies en passant par le rebouchage des nids-de-poule, **ces agents oeuvrent quotidiennement pour améliorer et optimiser les conditions de circulation sur le territoire Lyons Andelle.**



> Les travaux neufs de voirie

En 2020, la CDCLA a réalisé des travaux neufs dans les communes d'Amfreville-les-Champs, Houville-en-Vexin, Letteguives, Ménesqueville, avec leur participation financière. Les communes financent 50 % des travaux neufs réalisés par la CDCLA, à la demande des communes, via des fonds de concours. Le montant des travaux neufs est d'environ 477 729,36 € TTC en 2020.

> Le marquage au sol et le nettoyage des panneaux de signalisation

Chaque année, la CDCLA entretient les marquages au sol et les panneaux de signalisation dans le but de **renforcer la visibilité** et donc **la sécurité des usagers**.

> Le balayage

Le balayage des caniveaux et bordures de voirie est réalisé quatre fois par an sur les voies bordurées situées en agglomération pour **améliorer l'écoulement des eaux et entretenir le réseau routier**. Cette prestation est exécutée par une entreprise extérieure spécialisée.

> Le fauchage

292 km de voiries sont « toiletées », trois fois par an. Un 1^{er} passage a lieu en mai et en juin, un 2^{ème} en juillet et un dernier mi-octobre. L'entretien est externalisé à trois entreprises locales. La CDCLA réalise cet entretien dans une **démarche globale de développement durable**. Pour préserver l'environnement, le 1^{er} passage ne s'effectue pas sur toute la largeur du talus, le travail n'est réalisé dans sa totalité qu'une fois la reproduction de la faune et de la flore assurée. Le fauchage des routes départementales est pris en charge par le département.

> Les marchés de travaux

7 marchés sont toujours en cours avec les entreprises suivantes :

- Maîtrise d'œuvre : SODEREF - Etudes et réalisation de projets d'aménagement voirie.
- Géomètre : AGEOSE - Réalisation de levés topographiques.
- Travaux neufs : SN Eure TP - Aménagement de voirie.
- Travaux d'entretien : SN Eure TP - Réfection de voirie.
- Fauchage : REALIVERT, FRANC & PINSON PAYSAGE Fauchage des abords de voirie.
- Balayage : Entreprise Maillot - Balayage des voiries bordurées.
- Reconnaissance des réseaux : Norgéo .

Travaux de gros entretien et travaux neufs de voirie en 2020			
Communes	Localisation	Type d'aménagement	Montant TTC
Amfreville-les-Champs	Rue de la Mairie et Rue des Pérelles	Assainissement en traverse et aménagement de sécurité	135 123,42 €
Bacqueville	Rte de Grainville	Réfection de chaussée	22 257,60 €
Beauficel-en-Lyons	Rte du Marais	Réfection de chaussée	9 927,28 €
Bosquentin	Rte de Morgny	Réfection de chaussée	15 129,96 €
Bourg-Beaudouin	Rte derrière le bassin	Réfection de chaussée	24 174,24 €
	ZAE la Maladerie	Réfection de chaussée	1 008 €
Charleval	Rte de Colmont	Réfection de chaussée	22 377 €
Douville-sur-Andelle	Rue Fontaine Guérard	Réfection de chaussée	17 458,80 €
Fleury-la-Forêt	Rte du Bas Fayel	Réfection de chaussée	14 307,84 €
Fleury-sur-Andelle	Rue Côte des Monts, rue Henri Leray et rue de Courcy	Réfection de chaussée	7 015,68 €
Flipou	Côte d'Orgeville	Renforcement de talus	8 724 €
	Rte de Flipou et du Plessis	Réfection de chaussée	10 130,40 €
Houville-en-Vexin	RD 11/RD 20	Aménagement de carrefour	108 340,80 €
	Rue des Primevères	Assainissement en traverse	28 570,92 €
Le Tronquay	Rte des Calouettes	Réfection de chaussée	12 276 €
Les Hogues	Rue de la ceinture	Réfection de chaussée	16 305,24 €
Letteguives	Chemin du Quesnay	Assainissement en traverse et réfection de chaussée	97 369,20 €
Lilly	Route du Marais	Réfection de chaussée	11 893,20 €
Lisors	Rue du Val des Roses	Réfection de chaussée	26 213,40 €
Lorleau	Rue des Hautes Avenes	Réfection de chaussée	6 144,60 €
	Rue de la Lieure et des Sources	Réfection de chaussée	8 940,96 €
Lyons-la-Forêt	Route de la Villenaie	Réfection de chaussée	17 105,04 €
	Côte de l'Eglise et rue de L'Essart-Mador	Réfection de chaussée	7 706,16 €
Ménesqueville	RD 321	Aménagement de sécurité et assainissement en traverse	136 895,94 €
Perriers-sur-Andelle	Route de Renneville	Réfection de chaussée et assainissement en traverse	26 360,40 €
Perruel	Les Hauts-Boisés	Réfection de chaussée	15 615,12 €
Pont-Saint-Pierre	Rue de la Piscine	Réfection de chaussée	25 900,80 €
Radepont	Rue de l'Ancien lavoir	Réfection de chaussée	7 530,60 €
Renneville	Route du Fayel	Réfection de chaussée	19 845,60 €
	Rte de Bourg-Beaudouin	Entretien de la chaussée	6 400,80 €
Romilly-sur-Andelle	Rue de la Gare et Rue Neuve	Entretien de la chaussée	11 254,32 €
	Chemin de Mulhomme	Réfection de la chaussée	21 281,64 €
	Sente Monnier	Réfection de chaussée	18 342,60 €
Rosay-sur-Lieure	Rue du Calvaire	Réfection de la chaussée	17 434,20 €
Touffreville	Rue de la Mésangère	Réfection de la chaussée	23 930,10 €
Val d'Orger	Rue des Muttes	Réfection de la chaussée	19 396,68 €
Vandrimare	Côte des Quatre Chemins	Réfection de la Chaussée	23 772,60 €
	Côte de la Garenne	Entretien de la chaussée	4 999,68 €
Vascoeuil	Rue des Câbles	Réfection de la chaussée	9 421,20 €
Maître d'oeuvre			29 263,29 €
Levés topographiques divers			7 656,48 €
Reconnaissance des réseaux			20 029,20 €
Balayage			24 486 €
Fauchage			84 339,52 €
Total des travaux de voirie TTC			1 182 656,51 €

1 182 656 €

de travaux et études pris en charge par la CDCLA et les communes concernées

300

tonnes d'enrobés à froid

30

communes ont bénéficié de travaux de voirie

90

passes de fauchage (3 par commune)

L'éclairage public

La CDCLA assure l'entretien de **l'éclairage public** sur le territoire Lyons Andelle : changement de lampes, transformateurs, amorces, fusibles et horloges. Pendant les fêtes de fin d'année, la CDCLA met en place 578 illuminations dans les rues. Le stockage, la maintenance, la pose et la dépose de ces illuminations font l'objet d'un marché de service pluriannuel qui a été attribué à l'entreprise Blondel Électricité.

Les grands projets



La maison de santé pluriprofessionnelle à Charleval

Identifiée comme "zone fragile" par l'Agence Régionale de Santé, le territoire de Charleval a longuement cherché une solution à ce problème de santé publique.

Le projet de maison de santé trouve son origine en 2012, avec des professionnels de santé regroupés sous l'association Mazille. La Communauté de communes s'implique ensuite dès mars 2014 pour réaliser un véritable travail d'équipe avec eux.

Après plusieurs années de travail, les travaux ont débuté fin 2019 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2020.

Cette structure, située au centre du territoire Lyons Andelle, permettra aux habitants de bénéficier d'une large offre de soins de proximité.

Cette réalisation est l'exemple même du rôle de notre intercommunalité au service des habitants.



UN INVESTISSEMENT DE 3 MILLIONS D'EUROS

Le coût des travaux est de **3 059 888,66 € HT**, subventionnés à hauteur de :

- > 900 000 € par l'État
- > 375 000 € par le Département
- > 250 000 € par la Région



PERSPECTIVES 2021

26 professionnels de santé ont confirmé leur venue dans cette future maison de santé :

- > médecins généralistes,

- > infirmières,
- > kinésithérapeutes,
- > psychomotricienne,
- > podologue,
- > sage-femme,
- > médecins spécialistes

- > orthophoniste
- > ostéopathe
- > pédicures podologues
- > diététicienne
- > psychologues
- > ergothérapeute

Gendarmerie - à Fleury-sur-Andelle

La commune de Fleury-sur-Andelle possède une gendarmerie située en centre-ville. Les bâtiments datent du début des années 60. Ils sont devenus vétustes et ne sont plus adaptés pour assurer une pleine efficacité des interventions militaires.

Afin de pérenniser la présence de ce service public de sécurité sur le territoire Lyons Andelle et de répondre à la demande des services de gendarmerie de disposer de locaux plus opérationnels, les élus ont décidé de s'engager dans la construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie.

C'est sur le site de l'ancien collège à Fleury-sur-Andelle que cette nouvelle brigade sera édiflée. Les travaux de démolition des bâtiments de l'ancien collège se sont achevés en 2020.

En mars 2019, l'architecte Nicolas Toury a été retenu pour réaliser cet équipement. En juillet 2020, la Communauté de communes a obtenu une subvention de 900 000 € pour la réalisation de cet équipement au titre de la DETR.

Les études de construction se poursuivent

cette année avec la délivrance d'un permis de construire en octobre 2020.

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments édiflés sur une parcelle de 5 296 m²:

- un bâtiment opérationnel dédié aux services de la gendarmerie,
- un ensemble de 12 logements pour accueillir les gendarmes et leurs familles.

Le démarrage des travaux est prévu courant 2021.

COÛT PRÉVISIONNEL

3 506 200 € HT

Financements extérieurs :

- > DETR - Etat : 900 000 €
- > Ministère de l'intérieur : 423 576 €



L'amélioration du cadre de vie

La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) exerce des compétences dans le domaine de la protection de l'environnement contribuant à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, notamment par le service public d'assainissement

non collectif (SPANC), la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC est chargé du **contrôle des installations d'assainissement non collectif** (ANC) conformément à la loi sur l'eau. La totalité des communes a déjà été contrôlée. Ces contrôles donnent lieu à une redevance.

Il assure également le contrôle de conception puis d'exécution des installations neuves (nouvelle installation ou réhabilitation). Par ailleurs, il **renseigne et conseille les usagers** sur leur système d'assainissement.

Tous les propriétaires d'habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif sont concernés par le SPANC.

Depuis 2014, la CDCLA peut assurer, à la demande de l'utilisateur, l'**entretien de son installation d'assainissement non collectif**, via un prestataire retenu après une mise en concurrence. Cela permet à la CDCLA de proposer à ses usagers une prestation de qualité à un coût modéré.

Comme l'oblige le code général des collectivités territoriales, le SPANC réalise les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations au maximum tous les 10 ans.

CHIFFRES CLÉS 2020

Contrôles d'installations neuves	Contrôles de conception	48
	Contrôles de bonne exécution	46
Contrôles d'installations existantes	Visites périodiques de bon fonctionnement et d'entretien	165
	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	161



Entre 2011 et 2019, 247 installations ont été réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.

Le dernier programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne permet plus l'obtention de subventions dans le cadre de la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique. Il n'y a donc plus de réhabilitations encadrées par la CDCLA.

Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal

En 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové, dite loi ALUR, imposait le transfert de la compétence PLU des communes vers les intercommunalités au 27 mars 2017. Par une mesure introduite par la loi, appelée « minorité de blocage », les communes de la Communauté de communes Lyons Andelle avaient choisi de s'opposer à ce transfert. En effet, la création de la CDCLA par fusion présageait d'autres défis sur lesquels les communes ont préféré se concentrer.

Un Plan Local d'Urbanisme, c'est quoi ?

Un Plan Local d'Urbanisme, aussi appelé PLU, est un document qui projette pour 10 à 15 ans l'aménagement d'une ou plusieurs communes. Il définit le futur usage de zones (constructibles, agricoles, naturelles, etc.) et détermine les constructions autorisées (couleur des façades, matériaux, hauteurs des bâtiments, etc.). Lorsqu'il est élaboré à l'échelle d'une intercommunalité, on parle de PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'obligation de ce transfert a été reporté au 1^{er} janvier 2021, puis au 1^{er} juillet 2021, compte tenu du contexte sanitaire. Pour accompagner les conseillers municipaux dans cette prise de décision, la Communauté de communes a organisé un cycle d'ateliers, sous forme de trois réunions participatives. L'objectif était de partager le même niveau d'information, et de faire émerger une vision commune de l'urbanisme intercommunal. Pour y parvenir, la Communauté de communes s'est entourée d'acteurs qualifiés :

- > L'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE) ;
- > Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 27 (CAUE27) ;
- > La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM).

Ces ateliers devaient se dérouler les 13 octobre, 2 et 23 novembre 2020. Seul le 1^{er} atelier a pu être organisé à la date prévue, les deux suivants se tiendront sur l'année 2021.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)



Renouvelée en 2019, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a maintenu son activité en 2020, malgré les confinements successifs.

Cette action assure la continuité avec les Programmes d'Intérêt Général (PIG) initiés sur les deux anciennes intercommunalités.

- L'aide à l'autonomie et au maintien à domicile : 15 subventions accordées. La CDCLA est venue compléter le financement de 6 chantiers afin de permettre au bénéficiaire une meilleure prise en charge.
- L'amélioration de la performance énergétique : 25 dossiers ont été aidés financièrement, dont 10 soutenus par une subvention de 1 000 € chacun de la CDCLA.
- La lutte contre l'habitat indigne : 2 dossiers ont bénéficié d'un accompagnement financier, dont 1 avec la participation de la CDCLA.

Cette mission a été confiée à Soliha Normandie Seine, à laquelle la CDCLA verse annuellement 18 748 € pour l'animation de ce service, ainsi qu'une part supplémentaire en fonction des dossiers qui nécessitent un montage plus complexe.

Pour mener à bien cette action, la CDCLA est cofinancée par le Département de l'Eure, ainsi que par l'Etat, au travers de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

En 2020, pour une seconde année de fonctionnement, le bilan est positif. 212 propriétaires occupants, bailleurs privés et locataires ont pris des renseignements auprès de Soliha.

Ce sont 42 logements qui ont bénéficié d'une subvention pour leurs travaux, dont 17 pour lesquels la CDCLA a versé une subvention aux particuliers. L'OPAH concerne plusieurs types de travaux :

Le montant moyen des travaux est de 16 685 € par logement, soit un chantier global pour les artisans de près de 2 millions d'euros venant soutenir l'économie locale.

Pour la CDCLA, cela représente un montant total de 18 000 € engagés en subvention pour l'amélioration de l'habitat en 2020.

Tous ces projets bénéficient d'un diagnostic conseil et d'un accompagnement à la constitution des dossiers de subventions gratuits par l'association SOLIHA.

Grâce à cet appui, et aux deux permanences d'information, une quinzaine d'autres projets devraient démarrer en 2021.



Le Truck Soliha

En parallèle de l'OPAH, la Communauté de communes Lyons Andelle et Soliha Normandie Seine ont organisé conjointement la venue du camion itinérant « Le Truck ». Cette action concourt à l'objectif d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Ce camion, équipé comme une maison, permet de découvrir gratuitement et de manière concrète les aménagements et astuces permettant d'améliorer le confort de chacun à son domicile. Des informations sur les différentes aides financières possibles pour réaliser des travaux y sont également proposées.

Le Truck Soliha était présent le 6 octobre 2020 sur le marché de Fleury-sur-Andelle, sa venue au marché de Lyons-la-Forêt a dû être annulée compte tenu des contraintes sanitaires.



L'amélioration du cadre de vie

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Cette compétence obligatoire a été transmise aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018, afin de répondre aux multiples enjeux :

Les problématiques d'inondations et de préservation des milieux aquatiques deviendront plus prégnantes encore à l'avenir, sous l'effet du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

La Communauté de communes a fait le choix dès, 2018, de déléguer cette

compétence à des syndicats préexistants à l'échelle des bassins versants qui disposaient de compétences et d'expertises.

Adhésion à 3 syndicats mixtes pour l'exercice de la compétence GEMAPI :

- Le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle, appelé SYMA, pour le bassin versant de l'Andelle,
- Le Syndicat Mixte du bassin de l'Epte, appelé SBE, pour le bassin versant de l'Epte,
- Le Syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande, pour la gestion de l'axe Seine.

Ces syndicats exercent, à l'échelle des bassins versants, différentes actions et notamment :

- La réalisation d'ouvrages hydrauliques

destinés à retenir les eaux d'événements pluvieux majeurs : travaux 2020 sur la commune de Radepont avec la création d'un ouvrage de 20 600 m³ ; travaux à Cressenville avec la création d'un ouvrage de 350 m³.

- La réalisation de travaux d'aménagement d'hydraulique douce en proposant aux agriculteurs et propriétaires pour freiner les ruissellements en amont des sous-bassins : plantations de 6 km de haies sur les communes de Renneville et de Vandrimare ;
- L'enlèvement d'obstacles gênants l'écoulement de rivières (Charleval et Radepont) et la mise en place de protection de berges sur les communes de Rosay-sur-Lieure et de Romilly-sur-Andelle.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) Lyons Andelle

La loi dite de *transition énergétique pour la croissance verte* (LTECV) impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Consciente des enjeux climatiques et des leviers d'action locaux, la Communauté de communes a souhaité faire de cette contrainte juridique une opportunité pour son territoire en s'engageant activement dans la transition énergétique et écologique à travers l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.

Ainsi, depuis 2019, la CDCLA a engagé les moyens nécessaires à l'élaboration d'un PCAET avec l'ensemble des forces vives et des acteurs de son territoire : entreprises, habitants, élus, partenaires, etc. Adapté au territoire, mais ambitieux, le projet de PCAET Lyons Andelle a été validé en conseil communautaire le 20 février 2020, puis soumis aux autorités environnementales et au public pour avis.



Chaque étape a permis d'affiner la connaissance du territoire et de prendre conscience des enjeux qui le concernent :

- > Le diagnostic territorial, qui fixe les bases d'élaboration du PCAET, notamment sur les thématiques énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de séquestration carbone et de vulnérabilité du territoire.
- > La stratégie définit les objectifs du territoire en termes de :
 - o Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 et une division par quatre en 2050 (par rapport à 1990) ;
 - o Réduction de la consommation d'énergies de 30% en 2030 et 50% en 2050 (par rapport à 2012) ;
 - o Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute du territoire à 32% à horizon 2030.

Le PCAET Lyons Andelle fixe également des objectifs de réduction des consommations d'énergie par secteur

d'activité pour 2030 : résidentiel -20%, tertiaire -21%, industrie -9%, transport -30% et agriculture -13%.

- > Le plan d'actions et le dispositif de suivi, garantissent la mise en œuvre et l'évaluation du PCAET autour de 20 actions réparties en cinq axes :
 - o Des déplacements optimisés en favorisant les modes actifs et des pratiques partagées ;
 - o Une rénovation énergétique performante sur les logements les plus énergivores ;
 - o Un partenariat avec le secteur industriel et agricole pour favoriser les démarches vertueuses ;
 - o Un développement diversifié des énergies renouvelables et de récupération et en particulier du bois énergie tout en respectant les enjeux environnementaux ;
 - o Un territoire résilient face au changement climatique par un aménagement et des pratiques adaptés.

Les étapes en 2020 :

- > **9 janvier** : rédaction des fiches actions avec les porteurs d'une action : Ressourcerie ADDIE, Soliha Normandie Seine, syndicats d'adduction d'eau potable, etc. ;
- > **19 février** : validation en conseil communautaire du projet de PCAET Lyons Andelle et de son étude environnementale ;
- > **30 mars** : envoi des documents pour avis auprès des personnes publiques concernées : Préfet de région, Président de la Région Normandie et la Mission Régionale d'Autorité environnementale ;
- > **9 juin** : Avis du Président de la région Normandie ;
- > **23 juillet** : Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale ;
- > **27 juillet** : Avis du Préfet de région ;
- > **2 novembre** : Recours à une aide technique par décision du Président via un avenant au marché initial d'élaboration du PCAET Lyons Andelle.

Le PCAET, du concret ?

Parmi les actions du Plan Climat Air Énergie Territorial Lyons Andelle, la création d'une ressourceurie a vu le jour en 2020 à Fleury-sur-Andelle.

Cette structure, portée par l'association ADDIE sous forme d'un chantier d'insertion par l'emploi, bénéficie du soutien de la Communauté de communes pour le démarrage de son projet, en raison de sa contribution à la réduction des déchets.

Perpectives 2021

Prochaines étapes avant l'approbation du PCAET :

- Consultation publique : les habitants et acteurs du territoire seront invités à transmettre leurs remarques sur le PCAET,
- Intégration des remarques reçues avant présentation pour approbation définitive du PCAET Lyons Andelle le 24 juin 2021 en conseil communautaire.

La petite enfance

L'accueil collectif et individuel

Afin de répondre aux attentes des familles avec des solutions adaptées, la Communauté de communes a, depuis plus de quinze ans, développé une offre complète et diversifiée de structures d'accueil petite enfance sur le territoire.

L'évolution du service petite enfance témoigne de la forte volonté des élus d'accompagner chaque famille en leur offrant une diversité de modes d'accueil en phase avec leurs attentes et l'évolution de leurs contraintes familiales et professionnelles.

> Un seul interlocuteur : le guichet unique petite enfance

Depuis 2013, le guichet unique garantit aux parents un parcours simplifié lors de leur recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), avec un service d'orientation et d'accompagnement personnalisé, jusqu'à la pré-inscription en accueil collectif ou l'orientation vers un assistant maternel agréé. L'accueil de ce guichet unique est assuré par deux animatrices du relais assistants maternels parents - enfants (RAMPE).

En 2020 le Guichet Unique a reçu 187 demandes, 63 demandes ont été proposées aux trois commissions d'attribution organisées par le service Petite Enfance.

Contact Guichet unique petite enfance

Situé au relais assistants maternels parents enfants (RAMPE) La Marelle. 2 antennes :

2 rue du collège - 27360 Pont-Saint-Pierre
02 32 49 59 08

Tous les après-midi ou sur RDV

10 bis rue de l'église
27910 Perriers-sur-Andelle
02 32 49 50 97 - 02 32 49 59 49

Tous les mercredis après-midi ou sur RDV

marelle@cdcla.fr

52 923

heures d'accueil effectuées

122

enfants accueillis en structures multi-accueil

383

enfants accueillis par un assistant maternel

187

demandes de modes d'accueil au guichet unique

22

agents



Les structures d'accueil petite enfance de la CDCLA

Trois structures d'accueil collectif ainsi qu'un relais d'assistants maternel parents enfants (RAMPE) proposent l'accueil continu d'enfants âgés de 3 mois à 5 ans aux familles résidant sur l'une des 30 communes de la CDCLA.

> Les modes d'accueil collectif

Le service petite enfance dispose de deux crèches multi-accueils de 25 et 20 places situées à Romilly s/Andelle (Récré-Andelle) et Vandrimare (L'Oisillon) et d'une halte-garderie de 10 places située à Perriers s/Andelle (Le Jardin des Familles).

Ces structures proposent un accompagnement individualisé adapté aux besoins de chaque enfant tout au long de l'année. Les demandes d'accueil dans les deux crèches multi-accueils sont traitées lors de commissions d'attribution des places, trois fois par an.

Dans les structures d'accueil collectif, l'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19 :

- Fermeture des structures L'Oisillon et Récréandelle pour confinement national du 13 mars au 13 mai 2020.
- Fermeture de la halte-garderie du 16 mars au 2 juillet 2020.
- Réouverture partielle des structures avec une réduction de l'agrément, 10 places disponibles contre 20 pour L'Oisillon et 25 pour Récré Andelle. (mai et juin 2020).

Dès le mois de mai 2020, l'organisation de l'accueil des enfants, des animations, des sorties et ateliers a été adaptée aux dispositions prévues par le gouvernement et à leurs actualisations successives dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Familles et professionnels ont été mobilisés pour un respect rigoureux des gestes barrières.

> L'activité des structures en quelques chiffres

	Récré Andelle	L'Oisillon	Le Jardin des Familles
Enfants accueillis	50	37	35
Heures réalisées	29 249	21 513	2 161
Professionnels éducatifs	10	10	3
Places	25	20	10

LES TEMPS FORTS

Au premier semestre 2020, l'interruption totale, puis la reprise progressive de l'activité s'est traduite par la suspension ou annulation des actions suivantes :

- Les Ateliers du RAM, de mars à mai 2020, avec reprise partielle de mai à décembre 2020.
- Le projet « Mois des parents ».
- Les formations destinées aux assistants maternels.
- La journée de la petite enfance.

Durant ce premier confinement, l'équipe petite enfance a réalisé une newsletter quotidienne à destination des familles leur proposant des activités à réaliser à la maison, afin de maintenir le lien avec les familles et de les soutenir dans cette période si complexe.

Au second semestre 2020, une reprise progressive et encadrée a permis :

- La réalisation d'un diagnostic sur l'organisation du temps de travail du service petite enfance, puis la mise en place d'une réorganisation.
- L'accueil en résidence de l'artiste Guillaume Alix au RAM et jardin des familles,
- La fête des lumières, vendredi 18 décembre, sous une forme adaptée au contexte sanitaire,
- Le projet jardin : accueil de la mini ferme en septembre 2020,
- Le développement d'actions autour du "Point écoute parents", animé par Mélodie Ruinet, psychologue. Elle écoute, accompagne et échange individuellement avec les parents d'enfants en bas-âge. Une première conférence débat sur « les émotions de l'enfant » s'est tenue en visio-conférence pour les parents et les professionnels de la petite enfance du territoire, jeudi 3 décembre 2020.



Perspectives 2021

- Développer les actions de prévention des risques à travers le comité de pilotage
- Réaliser le projet de réorganisation du JDF/ RAM :
 - > Etude des besoins des familles du territoire,
 - > Etablissement des scénarii d'évolution de la structure,
 - > réécriture des projets de service du JDF et du RAM).
- Réécrire les projets Accompagnement à la parentalité / Point écoute parents
- Assurer la continuité du projet Jardin.

L'accueil individuel

Les assistants maternels du territoire répondent aux besoins des parents qui souhaitent bénéficier d'un accueil individuel adapté à leur situation et leurs contraintes professionnelles ou familiales.

> Le relais assistants maternels parents enfants (RAMPE) La Marelle

La Marelle est un lieu d'accueil, d'information et d'échange pour les enfants, les parents et les assistants maternels.

Le RAMPE propose aux familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, une mise en relation avec les assistants maternels agréés du territoire, une information sur les droits et les devoirs des employeurs, des réunions-débats autour de l'éveil et le développement de l'enfant.

Pour les assistants maternels en recherche d'informations sur la profession, la Marelle propose des temps de formation et professionnalisation, une médiation pour la réalisation des contrats de travail, des informations sur les conditions d'agrément.

> Un lieu d'animation et d'échanges

Le RAMPE propose également des temps d'animation en direction des familles et des assistants maternels, ainsi que des temps d'éveil et d'expression pour les enfants.

Deux antennes sont ouvertes pour couvrir les besoins sur

l'ensemble du territoire : l'une à Pont-Saint-Pierre et l'autre à Perriers-sur-Andelle. L'équipe est composée d'une animatrice et responsable de structure à temps complet, d'une animatrice à temps partiel.

> Chiffres clefs :

- Environ **150 assistants maternels** sont agréés sur le territoire de la CDCLA en 2020, 86% sont en activité. Ils accueillent les enfants à temps partiel ou complet.
- **383 enfants** ont été accueillis en 2020 pour 467 agréments.
- **86 enfants** accompagnés de 46 assistants maternels ont participé aux **112 animations** organisées par le RAMPE. 67 sessions (143 en 2019) temps d'éveil et ateliers, 32 séances "Jeu Bouge" (72 en 2019) et 13 sessions de "temps parents/enfants".
- Près de **300 rendez-vous** d'accompagnement des familles ont été réalisés.
- **90 assistants maternels** ont bénéficié d'un accompagnement individuel et 15 ont participé aux temps d'information et de dialogue collectifs en 2020.

L'enfance / jeunesse



L'année 2020 devait être une année particulière pour le service enfance jeunesse et, à un certain égard, a su tenir ses promesses.

Fin 2019, la CDCLA signait avec la CAF le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022. Ce contrat aurait dû permettre, pour la première fois en 2020, en plus des traditionnelles actions menées du lundi au vendredi en période scolaire, la mise en place d'animations et de projets sur les vacances d'hiver, de printemps, d'automne, ainsi que sur la totalité de la période estivale.

Des jeunes enfants de 3 ans aux grands adolescents de 17 ans, tous devaient avoir une offre adaptée à leur âge.

Si le service a été en mesure d'ouvrir dans des conditions normales à l'hiver 2020, le contexte sanitaire l'a contraint à fermer ses portes au printemps, puis à s'adapter tout le reste de l'année.

2020 s'est cependant achevé sur une note positive avec l'obtention du label « Info Jeunes » attribué par le CRIJ et la DDCS, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Un début d'année encourageant

Avant que la crise sanitaire ne vienne troubler l'année 2020, le centre de loisirs de la CDCLA, situé à Vascoeuil, ouvrait ses portes pour la première fois lors des vacances d'hiver.

La session de février, sur le thème de la montagne, a quotidiennement accueilli une moyenne de 29 enfants de 3 à 11 ans, soit 20% de plus que les prévisionnels envisagés lors de la contractualisation avec la CAF.

Les deux maisons des jeunes, situées à Perriers-sur-Andelle et Romilly-sur-Andelle ont pour leur part accueilli une cinquantaine de jeunes âgés de 11 à 17 ans en 2020, contre une quarantaine à la même période l'année précédente.

Enfin, le séjour neige a fait le plein, permettant à 23 jeunes du territoire, âgés de 14 à 17 ans, de découvrir les montagnes enneigées et la pratique du ski.

L'enfance jeunesse c'est

- > 1 centre de loisirs à Vascoeuil pour les mercredis et les vacances
- > l'accueil périscolaire en garderie avant et après l'école
- > 2 maisons des jeunes pour les mercredis et les vacances : à Perriers-sur-Andelle et à Romilly-sur-Andelle
- > des actions périscolaires dans les collèges
- > des dispositifs d'aide pour les 18-25 ans

L'atypique période du confinement

Mi-mars, lors du premier confinement, une page Facebook a été lancée par le service jeunesse avec une émission quotidienne afin de ne pas perdre le contact avec les jeunes : notamment les 11-17 ans, pour lesquels les actions du service répondent à d'autres attentes que celle d'un mode de garde.

Ces émissions ont été suivies par une centaine de personnes en moyenne, avec près de 700 visionnages en cumulé pour l'une d'elles.

Près d'une cinquantaine de personnes ont participé à des quizz, des défis et autres jeux, qui leur ont permis de se divertir durant cette période atypique.

Adaptation au déconfinement

Dès le premier jour du déconfinement, le service enfance jeunesse a mis en place des accueils périscolaires adaptés au respect du protocole sanitaire. Cette adaptation a nécessité de répartir l'accueil sur cinq sites au lieu de trois habituellement, dans des conditions difficiles, le protocole sanitaire du moment ne permettant pas aux enfants de se déplacer au sein de l'accueil. Cette capacité à s'adapter a été saluée par les communes, les équipes éducatives et bien entendu par les parents.



Un été particulier

La crise sanitaire a eu raison des traditionnels séjours et camps estivaux habituellement proposés. Toutefois, pour la première fois, toutes les structures enfance et jeunesse gérées par la CDCLA étaient ouvertes aussi bien en juillet qu'en août.

Concernant l'offre jeunesse, il n'a pas été possible de proposer de transports. Les plages d'ouverture ont donc été adaptées afin que les parents puissent déposer les jeunes plus tôt le matin et venir les récupérer plus tard le soir.

L'impact sur la fréquentation du service a été anticipé par le service. La composition des équipes d'animation a été revue à la baisse.

Côté enfance, 35 enfants ont été accueillis quotidiennement en moyenne en juillet, et une quinzaine en août pour cette première ouverture du service sur cette période. C'est une baisse significative pour le mois de juillet : - 30%.

Côté grand public, afin d'offrir aux habitants du territoire des moments d'évasion durant des vacances d'été qui ont souvent contraint les familles à renoncer à partir, la CDCLA a mis en place les "Rendez-Vous d'Été".

Co-construits avec les services sport, culture, tourisme et enfance-jeunesse, huit rendez-vous ont été proposés sur le territoire.

Afin de créer du lien avec l'offre enfance/jeunesse, en amont de ces rendez-vous, des animations ont été mises en place dans les différentes structures enfance du territoire.

Un automne pas monotone

Les vacances d'automne, qui se sont déroulées sans confinement ni couvre-feu, ont été préparées dans un contexte à peu près normal, bien qu'un grand nombre d'activités étaient proscrites.

Au centre de loisirs de Vascoeuil, une trentaine d'enfants ont été accueillis quotidiennement dans la salle Chapellière, transformée en école des sorciers pour l'occasion.

Côté jeunesse, une soixantaine de jeunes en moyenne ont fréquenté nos structures, chiffre qui montre réellement l'importance, pour les jeunes, de pouvoir maintenir un lien social les uns avec les autres.

2021 : Destination PIJ

En fin d'année 2020, la CDCLA a obtenu le label « Info Jeunes », qui est une marque de qualité décernée par l'état.

L'exigence centrale qui a guidé cette labellisation fut la capacité de la CDCLA d'apporter à chaque usager (de 11 à 30 ans) une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local, sur des questionnements relatifs à des sujets aussi variés que le logement, la santé, la formation, la mobilité, l'emploi, les loisirs, etc.

Fréquence Andelle

La web-radio Fréquence Andelle est un projet porté conjointement par l'Éducation Nationale et la Communauté de communes.

La web-radio Fréquence Andelle est un projet porté conjointement par l'Éducation Nationale et la Communauté de communes.

Projet fédérateur, Fréquence Andelle utilise les technologies de la communication et permet une mise en réseau des écoles du territoire, réunissant les enseignants et les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Les émissions sont diffusées en direct d'une école le vendredi matin sur Fréquence Andelle, chaîne Youtube créée cette saison. Il est possible de réécouter et de podcaster les émissions pendant plusieurs semaines sur le site internet de la CDCLA.

Fréquence Andelle permet de valoriser les initiatives territoriales culturelles, sportives, etc., en relayant l'information avec des reportages ou des invités dans ces domaines.

La saison 2020-2021 a réuni 23 écoles primaires, 76 classes, soit environ 2 000 élèves, ainsi que les collèges de Fleury-sur-Andelle et de Romilly-sur-Andelle. 22 émissions étaient programmées, seules 19 émissions en direct ont été diffusées. Plus de 2 000 élèves du territoire, de la petite section au collège, se sont exprimés à la radio. Cette saison a été marquée par l'arrivée d'un nouveau technicien et le remplacement du matériel.



14 agents enfance / jeunesse

23 enfants / ados ont participé aux séjours

95 enfants accueillis au centre de loisirs (mercredis / vacances)

157 enfants accueillis en garderie

108 ados ont fréquenté les structures pendant les vacances

22 jeunes adultes ayant bénéficié de dispositifs 18 - 25 ans



Les seniors

Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, handicapées, ayant besoin d'aide temporaire) est une priorité pour les élus de la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA). En 2020, 98 aides à domicile sont intervenues auprès d'environ 405 bénéficiaires. La CDCLA propose trois services à ses habitants : l'aide à domicile, la livraison de repas à domicile et le transport à la demande.

L'aide à domicile

> Un service de qualité

Les élus et les agents de la CDCLA souhaitent **contribuer au bien-être** des personnes ayant besoin d'une aide ou d'un accompagnement à domicile et **proposer un service de qualité à l'écoute des usagers et des salariés**. Le Service d'Aide à Domicile (SAD) de la CDCLA intervient sur toutes les communes du territoire Lyons Andelle. Le Département délivre une autorisation au service pour intervenir auprès des usagers bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'aide sociale.

Les publics ciblés sont les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes handicapées et les personnes âgées de moins de 60 ans ayant besoin d'une aide temporaire (sur présentation d'un certificat médical).

> Une évaluation des besoins

Le SAD propose, dans un premier temps, par l'intermédiaire des responsables de secteur, une analyse de la demande de l'usager afin d'y répondre au mieux. Elle permet :

- Une évaluation des besoins,
- Une aide à la constitution des dossiers d'aide financière,
- Une présentation du fonctionnement du SAD.

> Des prestations adaptées au public

Dans un deuxième temps par l'intermédiaire d'aides à domicile formées, le SAD peut intervenir auprès des bénéficiaires pour :

- Les soins d'hygiène,
- L'aide aux transferts,
- L'aide aux repas,
- Les courses,
- L'entretien du logement,
- Des activités de loisirs,
- Le maintien du lien social.

Les interventions sont programmables du lundi au dimanche de 7h à 20h30.

> Un accompagnement personnalisé

Les responsables de secteur assurent un suivi de l'évolution de la situation globale du bénéficiaire du SAD. Elles assurent également la coordination des aides à domicile et la communication avec les autres professionnels intervenant au domicile. Elles peuvent modifier l'organisation du planning afin de répondre aux nouveaux besoins exprimés ou repérés.

BILAN GÉNÉRAL		2020
Nombre d'heures d'intervention	Total	68 987.85 h
	Heures semaine (du lundi au samedi)	60 605.85 h
	Heures dimanches et jours fériés	8 382 h
Nombre de prestations effectuées par an		97 630
Nombre moyen mensuel de salariés intervenants au service		98
Nombre moyen mensuel de bénéficiaires		405

114
aides à domicile

419
bénéficiaires

68 987
heures d'intervention effectuées

36 000
repas livrés environ



ZOOM SUR...

La gestion de la crise sanitaire

Le service est resté en activité 7 jours sur 7 malgré une année 2020 marquée par la pandémie.

• Réunion d'information avec les médecins de Charleval

En mars 2020, afin de rassurer les intervenants dans un contexte sanitaire incertain et stressant, les médecins du cabinet de Charleval sont venus leur transmettre les informations disponibles sur le Covid, leur expliquer les gestes barrière et rappeler les règles d'hygiène nécessaires.

• Adaptation des interventions

Mi-mars, à la demande du Département et afin de limiter les contacts, le service a temporairement supprimé les

interventions non-essentielles ainsi que celles auprès de bénéficiaires ayant une aide familiale proche.

• Points de distribution

Les aides à domicile ont été dotés d'équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique : masques chirurgicaux, gants, tabliers en plastique, gel hydroalcoolique...

Le coût de ces EPI s'élève à 21 852,33 € au lieu des 4 000 € budgétés.

Afin de faciliter l'accès aux EPI et de maintenir le lien avec les aides à domicile sur le terrain, des points de livraison hebdomadaires sont organisés en différents lieux et animés par la référente technique du service, Anita Longer.

Formation au titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)

De décembre 2019 à juin 2020, 9 personnes ont suivi une formation au titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

Tous les stagiaires ont obtenu leur titre.

Un agent a intégré l'équipe du SAD sur un poste permanent.

Une nouvelle session est organisée au 1^{er} semestre 2021.

Perspectives 2021

- Réorganisation administrative du service,
- Travail avec le Département afin de faciliter le recrutement d'aides à domicile.

La livraison de repas à domicile

La livraison de repas à domicile est un **service pratique et souple** utilisé pour quelques jours ou pour de longues périodes. Destiné à tous les habitants du territoire qui en font la demande sous 48h, ce service assure la livraison de repas équilibrés avec trois véhicules frigorifiques. Les repas sont fabriqués par un prestataire extérieur et peuvent s'adapter à des régimes spécifiques (sans sel ou sans sucre ajouté...). Le bénéficiaire choisit son menu. Les livraisons s'effectuent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, les repas du week-end sont livrés le vendredi. **En 2020, 36 000 repas ont été livrés à 219 bénéficiaires.**

Le transport à la demande

Le service est destiné aux bénéficiaires autonomes de l'aide à domicile et/ou de la livraison de repas à domicile. Les transports sont possibles du lundi au vendredi de 14h à 16h pour de nombreux motifs : rendez-vous médical, courses, visite chez un ami, rendez-vous chez le coiffeur, etc. Ce service est gratuit sur les communes de la CDCLA. Pour répondre à la demande des usagers, les transports sont possibles en dehors du territoire. Ils sont facturés 0,35 €/km à la sortie de la CDCLA. **En 2020, 70 transports à la demande ont été effectués auprès de 12 bénéficiaires** (chiffre fortement en baisse du fait de l'arrêt du service pendant la crise sanitaire).

Projet social de territoire

TEMPS FORTS DU SERVICE

• Création du réseau Violences Intra familiales (VIF) Lyons Andelle le 11 février 2020

En matière de lutte contre les Violences intrafamiliales, l'année a été marquée par la création du réseau VIF Lyons Andelle et la participation à la cellule de veille préfectorale VIF pendant les confinements. En outre, plusieurs projets ont été initiés, notamment la conception d'une fiche réflexe pour l'accueil des victimes de violences, la réalisation d'une cartographie des acteurs locaux en lien avec le service SIG de la CDC, ainsi que la contribution à l'élaboration du protocole départemental triennal de lutte contre les VIF. Enfin, une nouvelle permanence CIDFF (Centre Information sur Droits des Femmes et Familles) sera lancée en 2021 à Lyons-la-Forêt.

• 2021, année de mise en œuvre des projets

Les bases du futur Projet éducatif social local (PESL) ont été posées avec les nouveaux élus de la CDCLA. L'élaboration de ce PESL se fera en 2021/2022 en vue de la signature de la future Convention Territoriale Globale (CTG) fin 2022. Dans cette optique, le partenariat avec d'autres collectivités, qui poursuivent également une démarche de projet social, s'est concrétisé via la participation au réseau des coopérateurs CTG de l'Eure. Ce dernier a été créé en septembre 2020.

Perspectives 2021

L'élaboration du plan d'action du PESL associera plus largement les acteurs locaux au diagnostic et à la définition des enjeux sociaux du territoire pour les 5 ans à venir.

Le sport

Rendre le sport accessible à tous est l'un des objectifs majeurs des élus de la CDCLA. La collectivité assure la promotion et le développement d'activités sportives auprès des écoles et des associations sur le territoire. Les interventions d'EPS (Éducation Physique et Sportive) sont dispensées dans chaque classe élémentaire du territoire, à raison de deux cycles dans l'année.

Les différentes actions sportives mises en place par la CDCLA sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire. En 2020, le service des sports s'est continuellement adapté à la situation sanitaire en fonction des différents protocoles. C'est dans ce cadre que la base de plein air a ouvert ses portes tout l'été à tous les centres de loisirs et aux maisons des jeunes du territoire et participé activement aux rendez-vous d'été.

La pratique sportive dans le cadre scolaire

> L'EPS dans les classes élémentaires

Chaque classe élémentaire se voit dispenser deux cycles d'EPS dans l'année sportive (un cycle pour les classes bénéficiant du kayak) par un éducateur sportif de la CDCLA. Chaque cycle se compose de six à huit séances d'une heure avec une progression dans l'activité. Une programmation est faite sur l'ensemble du parcours scolaire afin qu'à son entrée au collège, l'enfant ait pu pratiquer et découvrir l'ensemble des familles sportives (combat, raquette, collectif, gymnique, artistique, athlétique...).

Le confinement a contraint d'interrompre les interventions dans les écoles au mois de mars, avec pour incidence l'arrêt du kayak scolaire également. Une reprise progressive des activités dans les écoles s'est déroulée au mois de mai et juin, dans le respect des règles sanitaires établies.



Dès septembre, l'activité du service a repris normalement jusqu'au mois de novembre. En raison de l'interdiction d'encadrer les élèves dans les gymnases et tous autres lieux couverts, une adaptation, avec des interventions uniquement en extérieur, a été nécessaire. La Communauté de communes a tout mis en œuvre pour s'adapter aux contraintes et continuer à proposer les interventions dans les classes.

> L'apprentissage du kayak

Depuis la rentrée de septembre 2018, la Communauté de communes garantit à nouveau un encadrement spécifique pour l'apprentissage du kayak sur l'Andelle sur le temps scolaire. Plus de 160 élèves de CM1-CM2 ont ainsi pu profiter des aménagements de la base kayak pour découvrir cette activité. Huit classes de CM1-CM2 se sont vu dispenser 7 séances de kayak de septembre à octobre 2020. L'interruption due à la pandémie n'a pas permis de proposer la deuxième partie du cycle kayak. C'est pourquoi ce cycle a été reporté à 2021-2022 pour les classes initialement prévues en 2019-2020.

Les actions sportives hors temps scolaire

Les éducateurs sont également chargés d'animer des actions sportives en dehors du temps scolaire, en partenariat avec les structures enfance jeunesse et les associations sportives du territoire.

> Les Lauréats sportifs

Cette cérémonie met à l'honneur les habitants du territoire qui se sont distingués dans leur discipline sportive de prédilection. Cette manifestation, prévue en mai 2020 a dû être annulée. Les lauréats 2019 seront donc récompensés en 2021 sur une manifestation qui rassemblera les lauréats de 2019 et 2020. Cette cérémonie met à l'honneur non seulement des résultats sportifs individuels et collectifs, mais aussi les nombreux bénévoles qui font vivre quotidiennement les associations du territoire.



> La fête du sport

Anciennement appelée « Sport, Santé : les défis d'Andy ! », la fête du sport vient ponctuer une année sportive riche sur le territoire. Organisée conjointement avec les associations sportives, la fête du sport est un rendez-vous sportif incontournable du territoire. En 2019, près de 800 personnes sont venues à la rencontre de la trentaine d'associations présentes. Comme pour les lauréats sportifs, cette manifestation, qui regroupe chaque année les associations du territoire et entre 800 et 1200 personnes, n'a pas pu être proposée cette année. Le service des sports espère pouvoir à nouveau l'organiser en 2021.



> J'apprends à nager

Dans le cadre scolaire, à la fin du CM1, les élèves du territoire effectuent un test de natation qui leur permet de valider, ou non, ce dernier. Afin d'offrir la possibilité aux élèves, qui ont échoué de repasser ce test et de le valider, la CDCLA a mis en place le dispositif « J'apprends à nager » qui permet à ces élèves de suivre des cours en groupe réduit et de les familiariser avec l'élément particulier qu'est l'eau. **En 2020, ce dispositif n'a pas pu avoir lieu du fait de la fermeture de la piscine dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.**

Les gymnases et plateaux sportifs

La CDCLA adhère au Syndicat Mixte de Gestion des Gymnases (SMGG) qui assure la gestion et l'entretien des gymnases rattachés aux collèges de Fleury-sur-Andelle et Romilly-sur-Andelle. En 2020, la contribution de la Communauté de communes s'élevait à 252 380 €.

Le territoire Lyons Andelle disposait par ailleurs de 15 plateaux sportifs dans les communes d'Amfreville-les-Champs, Bacqueville, Charleval, Douville-sur-Andelle, Fleury-sur-

Andelle, Grainville-Val d'Orger, Le Tronquay, Ménesqueville, Perriers-sur-Andelle, Radepont, Romilly-sur-Andelle, Rosay-sur-Lieure, Vandrimare, Vascoeuil et Fleury-sur-Andelle.

Afin de développer l'offre de sports de loisirs en libre accès sur le territoire, le maillage du territoire se poursuit.

En 2020, un plateau devait être construit à Bourg-Beaudouin. En raison des événements, il verra le jour en 2021, ainsi que la construction d'un plateau sportif à Lyons-la-Forêt.



Le soutien aux associations

> L'école de football intercommunale

Afin d'accueillir les jeunes footballeurs du territoire dans les meilleures conditions possibles, l'Ex. CdC de l'Andelle a construit à Pont-Saint-Pierre, sur un terrain appartenant à Romilly-sur-Andelle, une école de football intercommunale.

Cette dernière est composée d'un bâtiment de 423 m² comprenant des vestiaires et des bureaux, d'un terrain d'entraînement et d'un terrain destiné aux « U11 - U13 ». La gestion de cet équipement a été confiée par convention au RPFC (Romilly Pont-Saint-Pierre Football Club).

> Les conventions d'objectifs avec les clubs sportifs

La CDCLA signe des conventions d'objectifs avec les associations de sports collectifs répondant à certains critères, pour financer les actions portées à destination des habitants du territoire. En 2020, trois associations sportives ont bénéficié d'un conventionnement avec la CDCLA.



L'action culturelle

La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) propose une programmation culturelle ouverte à tous les publics du territoire afin de favoriser l'accès à la culture. Les élus souhaitent mettre la culture au cœur de leur action comme un levier de développement local.

La programmation du 2nd semestre 2019/2020

Dès mars 2020, la programmation culturelle a été durement impactée par la crise sanitaire. Pour autant, la Communauté de communes a maintenu son engagement auprès des équipes artistiques programmées, puisque la plupart des spectacles ont pu bénéficier d'un report sur la saison suivante, tandis que certaines actions culturelles ont pu être maintenues dans le cadre du respect des mesures sanitaires en vigueur.

Date	Actions	Compagnies & intervenants	Lieux
17-19 janvier	Week-end en famille	« L'envol de la fourmi » Cie au Fil du Vent « Incognito » Cie Magik Fabrik	Pont-Saint-Pierre, salle Calvo
2 février	Cirque / sortie hors les murs	« Dans ton cœur » Cie Akareacro	Cirque Théâtre d'Elbeuf
7 mars	Théâtre d'objets	« L'Avare » Cie Tabola / Rassa	Pont-Saint-Pierre, salle Calvo
17 mars	Festival Spring / cirque	« Le cirque Piètre » Cie la Faux Populaire le Mors aux dents Reporté	Pont-Saint-Pierre, salle Calvo
25 mars	Concert / jazz	« Fred Aubin Quartet » Reporté	Romilly-sur-Andelle, salle Aragon
4 avril	Théâtre	« L'effet fin de siècle » 56ème Cie Reporté	Pont-Saint-Pierre, salle Calvo
9 mai	Balade contée	« Miroir Miroir » Cie Conte Gouttes Reporté	Fleury la Forêt, le Pré Boulay
23 mai	Cirque / théâtre / musique	« Cabaret Vorace » Cie Bill Torpille Reporté	Flipou, Les Vergers d'Orgeville
Samedi 6 juin	Cirque / Sortie Hors les murs	« La dernière saison » Cirque Plume Annulé	Cirque Théâtre d'Elbeuf
Samedi 13 juin	Clôture de saison	« L'idéal Banquet » Spark Cie Reporté	Lorleau, château de Saint-Crespin

La programmation du 1^{er} semestre 2020/2021

Date	Actions	Compagnies & intervenants	Lieux
26 et 27 septembre	Ouverture de Saison	<ul style="list-style-type: none"> « Concerts monstrueux » Vibrants Défricheurs « La graineterie des mots » Johann Charvel « French Touch made in Germany » Immo « Mona Lisa Klaxon » fanfare « Ça va valser » Cie les Rustines de l'Ange Petit marché fermier, visite du site 	Charleval, Brasserie Insulaire
9 au 11 octobre	Festival des à-côtés / cinéma	<ul style="list-style-type: none"> « Comicolor » ciné-concert Gablé/les Tontons Tourneurs Performance « Scrapscrat » Nikodio Bruno Bouchard Projections de film durant les trois jours 	Lyons-la-Forêt, salle des Fêtes
14 octobre	Concert / jazz	« Fred Aubin Quartet »	Romilly-sur-Andelle, salle Aragon
7 novembre	Mois du doc	<ul style="list-style-type: none"> Projection et ateliers Reporté « Ouaga Girls » de Thérèse Traore Dahlberg « Les invisibles » Louis-Julien Petit Atelier menuiserie / réparation vélo avec Guidoline 	Charleval, salle Charles IX
14 novembre	14 novembre	« Maria Doloes y Amapola Quartet » Reporté	Pont-Saint-Pierre, salle Calvo
5 décembre	Théâtre	« Effet fin de siècle » la 56ème Cie Reporté	Pont-Saint-Pierre, salle Calvo

Actions culturelles dans le cadre du contrat « Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse » (CTEJ)

Créer, transmettre, partager, expérimenter en présence d'un artiste facilite et favorise l'accès à la culture. Partie prenante de cette démarche, la CDCLA est inscrite dans un contrat "Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse" aux côtés de la Délégation Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Éducation Nationale. Grâce à ce dispositif, des artistes sont accueillis chaque année pour accompagner les élèves et les jeunes du territoire autour d'un projet.

> Autour du patrimoine industriel et naturel

Dans la continuité de l'expérience menée en 2019, autour du patrimoine industriel, et notamment la création du musée éphémère Eureka, la CDCLA a poursuivi son action sur ce thème, en partenariat avec le service patrimoine de la Région.

Le confinement lié à la crise sanitaire a interrompu les interventions et n'a pas permis la restitution annuelle de ce travail.

> Découverte du land art avec l'association Ludokiosque, dans neuf classes maternelles et élémentaires sur cinq écoles (154 enfants).

> Interventions des étudiants de l'école d'architecture de Normandie dans sept classes de trois écoles (175 enfants), avec une approche et une lecture du territoire dans sa dimension architecturale et environnementale,

D'autres actions prévues en fin de saison ont dû être reportées en 2021 :

> Résidence de la compagnie Les Maladroits autour du théâtre d'objet avec la réalisation d'un jeu de société du territoire,

> Réalisation d'un film d'animation, avec une classe, dans le cadre du Festival des-à-côtés.

L'école du spectateur

Chaque saison, la CDCLA offre aux écoliers un spectacle.

C'est une volonté politique forte des élus d'apporter aux plus jeunes les bases d'une connaissance et d'un regard culturels, nécessaires à l'éducation. Chaque école du territoire devait bénéficier d'une sortie scolaire dans un théâtre de la région. Malheureusement, en 2020, la plupart des spectacles ont été annulés. Seules trois classes ont pu assister à un spectacle en début d'année.

La compagnie en résidence

Pour sa troisième et dernière année de résidence au sein de la CDCLA, la Spark Cie souhaitait clôturer sa résidence sur le territoire d'une manière festive. Les ateliers chorale, percussion, théâtre, musique, culinaire, bricolage... prévus pour préparer collectivement « l'idéal banquet » ont dû être interrompus avec la crise sanitaire.

Le report de cet événement est fixé pour l'ouverture de saison en septembre 2021

Culture LAB

En 2019, la Communauté de communes a signé une convention d'objectifs avec la Région Normandie, le département de l'Eure, la DRAC et l'Éducation Nationale : *Culture lab*.

L'objectif de ce dispositif est de créer une dynamique avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux en développant une programmation culturelle et des actions collectives mettant en valeur le territoire, en particulier son patrimoine industriel.

Dans une optique de renforcement du lien social entre les habitants, ce projet intergénérationnel intègre l'ensemble de la population.

Sa mise en œuvre se traduit par des résidences d'artistes longue durée, accompagnée d'une programmation nomade dans des domaines artistiques variés.

Cette convention arrive à échéance en 2021 et doit être renouvelée en 2022.

Perspectives 2021

Deux nouvelles compagnies en résidence : la Dissidente et Bill Torpille

En mutualisant leur envie de partager leur complicité, les deux compagnies ont pour objectif commun d'aller à la rencontre des habitants du territoire. Pour cette première saison, ils ont choisi pour thème le portrait. Ce projet prendra des formes multiples : sonores, visuelles, plastiques, écrites, orales. La grande soirée de clôture de saison, prévue le 12 juin 2021, rendra publics les différents portraits réalisés.

Diagnostic culturel :

En 2020, la CDCLA a mené un diagnostic culturel afin d'élaborer une nouvelle politique culturelle, avec pour objectif le développement d'offres plus nombreuses, en adéquation avec les attentes de la population. Les partenaires locaux et les habitants ont été impliqués dans la démarche.

En 2021, en fonction de ce bilan, la Communauté de communes élaborera un plan d'actions pour les saisons à venir.



La communication

Le service communication propose une stratégie globale de communication et la pilote afin d'assurer la promotion de la collectivité, de ses services et de ses actions. Il accompagne les projets et événements de la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) et il réalise et développe l'ensemble des outils et supports de communication de la CDCLA.



Les missions du service

Les missions du service communication sont d'accompagner et valoriser l'action publique en mettant en œuvre une stratégie et des outils de communication qui permettent d'informer les habitants et acteurs du territoire, positionner la Communauté de communes Lyons Andelle comme moteur du développement de son territoire, en choisissant les meilleurs vecteurs de visibilité de la politique communautaire auprès de chacun de ses publics.

Le service communication définit et mène également les actions de communication pertinentes pour valoriser le territoire, favoriser son attractivité et son rayonnement.

Enfin, il met en place des actions de communication interne auprès des agents de la Communauté de communes afin de les fédérer autour de ses projets et actions.



Stratégie et moyens mis en œuvre

Grand public

- Conception de trois « Lyons Andelle Le Mag' ».
- Création de deux programmes culturels.
- Création graphique des supports de communication pour les différents services et projets de la CDCLA.
- Veille et information du public sur les services de la CDCLA pendant toute la crise sanitaire.

Numérique

- Animation du site internet de la CDCLA.
- Administration de la page Facebook de la CDCLA.
- Programmation des panneaux d'affichage lumineux.

Institutionnels

- Elaboration du rapport d'activité Lyons Andelle.

Interne

- Assistance et conseils auprès des utilisateurs des sites communaux de 28 communes.
- Participation à l'organisation de manifestations.

Médias

- Coordination des relations avec la presse.

Les perspectives 2021

- > Lancement de l'application mobile PanneauPocket.
- > Lancement d'un marché en vue de la refonte du site Internet de la CDCLA.
- > Mise à jour du guide des associations.
- > Création d'un répertoire à destination des secrétaires de mairie.
- > Guide des nouveaux habitants.
- > Réorganisation du service communication.

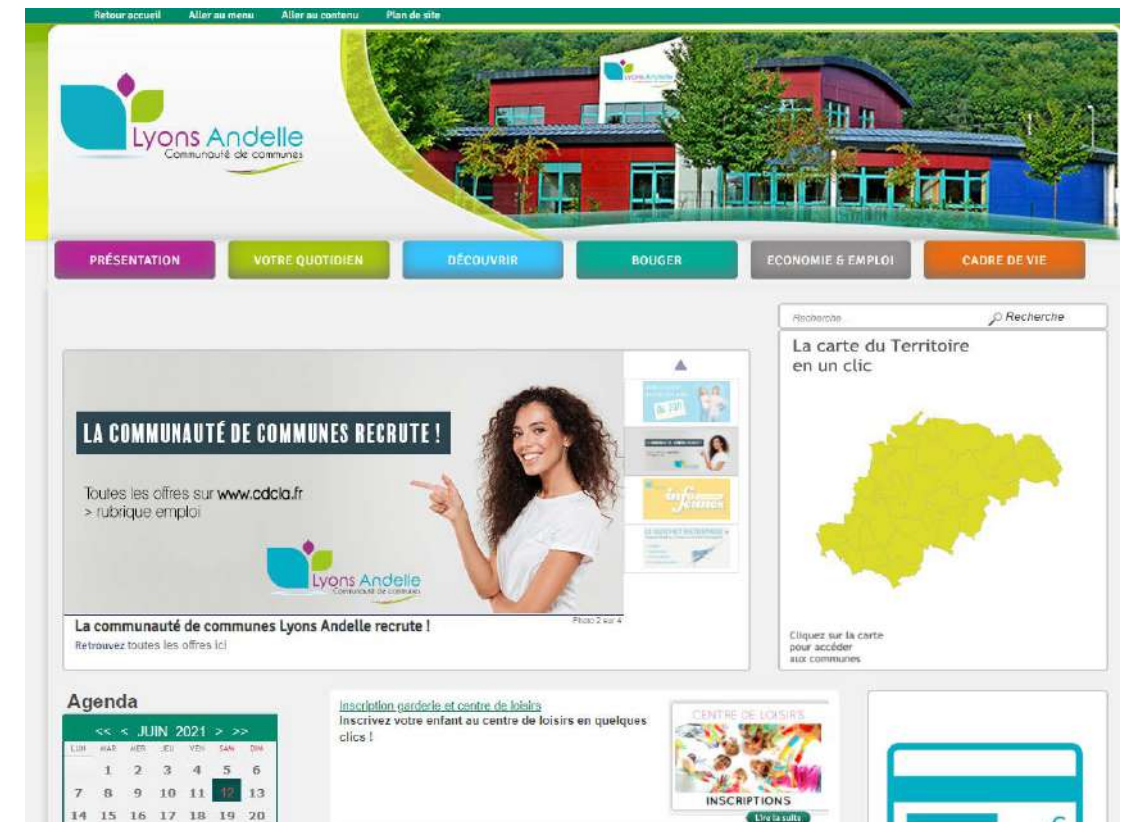
Êtes-vous connectés ?

> Le site internet

Consultez l'actualité de la Communauté de communes, téléchargez des formulaires, les plaquettes, le guide touristique Lyons Andelle et le Lyons Andelle Le Mag', découvrez l'ensemble des services proposés, consultez l'agenda, écoutez la web-radio des écoles Fréquence Andelle... en vous connectant au site internet de la CDCLA : www.cdcla.fr

Le site de la CDCLA renvoie vers les sites de ses communes membres.

En 2020, **110 156 visites** ont été recensées sur le site internet de la Communauté de communes.



> La page Facebook

la CDCLA possède sa propre page Facebook et compte **1 522 abonnés**. Toutes les actualités de la Communauté de communes sont sur :

www.facebook.com/CDCLA.fr

Rejoignez-nous !

Événement



Lancement de nouvelles pages de réseaux sociaux.

Une page Facebook a été créée pour le service jeunesse lors du premier confinement afin de maintenir le lien avec les familles et les jeunes. Suite à la labélisation Infojeunes, un compte Instagram a également été lancé pour atteindre d'avantage la cible jeune.



La Communauté de communes Lyons Andelle



La Communauté de communes Lyons Andelle est située rue Martin Liesse, dans la zone d'activités La Vente Cartier à Charleval.

☎ 02 32 49 61 27
☎ 02 32 49 59 49
✉ contact@cdcla.fr
@ www.cdcla.fr
f www.facebook.com/cdcla.fr

Horaires :
Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Coordonnées des mairies du territoire

Amfreville-les-Champs

Tél. : 02 32 49 71 65
mairie.amfrevilleleschamps@wanadoo.fr
www.amfreville-les-champs27.fr

Horaires :
Mardi et vendredi de 16h à 18h30
Sur rendez-vous avec les élus et pour les dépôts de dossiers d'urbanisme

Bacqueville

Tél./Fax : 02 32 49 14 40
mairie.bacqueville@wanadoo.fr
www.bacqueville.fr

Horaires :
Mardi de 10h à 12h
et de 16h à 18h30
Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 16h à 18h
Vendredi de 15h à 17h
Permanence des élus :
Samedi de 11h à 12h

Beauficel-en-Lyons

Tél./Fax : 02 32 49 59 92
commune.beauficelenlyons@orange.fr

Horaires :
Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 10h à 12h30

Bosquentin

Tél. : 02 32 49 56 18
mairie.bosquentin@orange.fr
www.bosquentin.fr

Horaires :

Jeudi de 15h à 18h

Bourg-Beaudouin

Tél. : 02 32 49 24 76
Fax : 02 32 49 82 12
mairie-bourgbeaudouin@orange.fr
www.bourg-beaudouin.fr

Horaires :
Lundi de 9h à 12h30
Mardi et jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h
Vendredi de 13h30 à 18h30

Charleval

Tél. : 02 32 49 01 32
Fax : 02 32 48 01 89
mairie@charleval.net
www.charleval.fr

Horaires :
Lundi de 13h30 à 17h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30
Samedi de 9h à 12h

Douville-sur-Andelle

Tél./Fax : 02 32 49 99 67
mairie.douville.sur.andelle@wanadoo.fr
www.douville-sur-andelle.fr

Horaires :
Mardi de 17h à 19h
Jeudi de 8h30 à 9h30
Vendredi de 16h30 à 18h30

Fleury-la-Forêt

Tél. : 02 32 49 63 40
mairie.fleurylaforet@gmail.com

Horaires :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 12h30

Fleury-sur-Andelle

Tél. : 02 32 49 00 59
Fax : 02 32 49 26 32
contact@fleury-sur-andelle.fr
www.fleury-sur-andelle.fr

Horaires :
Lundi, mercredi et jeudi de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h30
Vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

Flipou

Tél./Fax : 02 32 49 72 48
mairie.flipou@orange.fr
www.flipou.fr

Horaires :
Lundi et jeudi de 17h à 19h

Houville-en-Vexin

Tél. : 02 32 21 92 29
mairie.houville27@orange.fr
www.houville-en-vexin.fr

Horaires : Jeudi de 14h à 17h

Le Tronquay

Tél. : 02 32 49 64 07
Fax : 02 32 49 32 55
letronquay27@wanadoo.fr

Horaires :
Mercredi de 9h30 à 12h
Vendredi de 16h30 à 19h

Les Hogues

Tél. : 02 32 49 10 14
Fax : 02 32 49 88 08
mairiedeshogues@wanadoo.fr

Horaires :
Lundi, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / Mardi de 14h à 18h30
Vendredi de 9h à 12h

Letteguives

Tél. : 02 32 49 77 46
mairie-letteguives@orange.fr
www.letteguives.fr

Horaires :
Lundi de 15h à 18h30
Jeudi de 9h30 à 12h

Lilly

Tél. : 02 32 49 18 55
mairiedelilly@orange.fr
www.mairiedelilly.fr

Horaires :
Vendredi de 14h à 18h

Lisors

Tél. : 02 32 49 11 39
Fax : 09 82 11 02 10
mairie-lisors@wanadoo.fr
www.lisors.fr

Horaires :
Mercredi et samedi de 9h30 à 12h30

Lorleau

Tél. : 02 32 49 61 57
mairielorleau27@orange.fr

Horaires :
Lundi de 15h30 à 18h30
Samedi de 11h à 12h (permanence)

Lyons-la-Forêt

Tél. : 02 32 49 60 87
Fax : 02 77 41 05 47
lyonslaforet.mairie@wanadoo.fr
www.lyons-la-foret.fr

Horaires :
Le matin de 9h à 12h30
(tous les jours ouverts sauf le mardi)
Le mardi et le jeudi de 14h à 17h30
Le samedi de 10h à 12h

Mènesqueville

Tél. : 02 32 49 46 44
mairie.menesqueville@wanadoo.fr
www.menesqueville.fr

Horaires :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h
Mercredi de 9h à 11h45

Perriers-sur-Andelle

Tél. : 02 32 49 07 31
mairie-de-perriers.sur.andelle@wanadoo.fr
www.perriers-sur-andelle.fr

Horaires :
Lundi de 8h45 à 11h45
fermé au public l'après-midi.
Mardi et jeudi de 8h45 à 11h45
et de 14h à 18h
Mercredi et samedi de 9h à 11h30
Vendredi de 8h45 à 16h

Perruel

Tél. : 02 32 49 10 64
Fax : 02 32 49 96 11
mairie.perruel@wanadoo.fr
www.perruel.fr

Horaires :
Mardi de 15h à 17h30
Mercredi de 10h30 à 11h30 et de 15h à 16h. Vendredi de 15h à 17h

Pont-Saint-Pierre

Tél. : 02 32 49 70 14
Fax : 02 32 49 53 59
mairie.pont-saint-pierre@wanadoo.fr
www.pont-saint-pierre.fr

Horaires :
Lundi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 16h à 18h
Mardi de 16h à 18h
Mercredi de 8h30 à 12h

Radepont

Tél. : 02 32 49 17 17
Fax : 02 32 49 68 69
mairie-radepont@wanadoo.fr
www.radepont.fr

Horaires :
Lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Renneville

Tél./Fax : 02 32 49 23 04
renneville.mairie@wanadoo.fr
Horaires :
Mardi de 10h à 11h30
Jeudi de 16h à 18h

Romilly-sur-Andelle

Tél. : 02 32 48 73 00
Fax : 02 32 49 28 00
mairie@romilly-sur-andelle.fr
www.romilly-sur-andelle.fr

Horaires :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi de 9h30 à 12h

Rosay-sur-Lieure

Tél. : 02 32 49 08 25
Fax : 02 32 49 32 30
mairie-rosay-sur-lieure@wanadoo.fr
www.rosaysurlieure.fr

Horaires :

Lundi et mardi de 14h à 18h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi de 14h à 18h30

Touffreville

Tél. : 02 32 49 35 89
touffreville27@gmail.com

Horaires :
Lundi et mercredi de 17h à 19h

Val d'Orger

mairie@valdorger.fr
www.valdorger.fr

Mairie de Gaillardbois-Cressenville

Tél. : 02 32 49 35 74

Horaires :
Mardi de 16h à 19h
Mercredi de 9h30 à 11h30
Vendredi de 9h30 à 12h30

Mairie de Grainville

Tél. : 02 32 49 09 41

Horaires :
Lundi de 16h à 19h
Jeudi de 16h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h

Vandrimare

Tél. : 02 32 49 03 63
Fax : 02 32 49 58 20
info@vandrimare.fr
www.vandrimare.fr

Horaires :
Lundi et jeudi de 8h30 à 12h
Mercredi de 8h30 à 12h
Mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Permanences des élus :
Mardi et vendredi de 18h à 19h30
Samedi de 10h à 12h

Vascoeuil

Tél. : 02 35 23 62 37
vascoeuil.mairie@wanadoo.fr
www.vascoeuil.fr

Horaires :
Mardi de 14h à 19h
Mercredi de 14h à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h
Permanence des élus :
mardi de 17h30 à 18h30
et vendredi de 8h30 à 10h

Communauté de communes Lyons Andelle

Rue Martin Liesse - ZA La Vente Cartier
BP 20 - 27380 Charleval

Tél. : 02 32 49 61 27 - Fax : 02 32 49 59 49

contact@cdcla.fr - www.cdcla.fr - 

